



# RAPPORT D'ACTIVITES 2022-2023

## TABLE DES MATIÈRES

<b>MOT DU DIRECTEUR GENERAL</b> .....	2
<b>NOTE DE SYNTHÈSE</b> .....	3
<b>PARTIE 1 : PRESENTATION DE L'ARSEE</b> .....	4
1.1. ATTRIBUTIONS DE L'ARSEE.....	5
1.2. VISION, VALEURS ET ENJEUX STRATÉGIQUES DE L'ARSEE .....	5
1.3. ORGANIGRAMME.....	6
<b>PARTIE 2 : PRESENTATION DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ÉLECTRICITÉ</b> .....	7
2.1. LES ACTEURS DU SECTEUR .....	8
<b>PARTIE 3 : LES ACTIVITES DE L'ARSEE</b> .....	10
3.1 PROTECTION DES CONSOMMATEURS .....	11
3.2. ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ÉLECTRICITÉ .....	12
3.3. ANALYSE DE LA LIBRE CONCURRENCE DANS LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ÉLECTRICITÉ .....	12
3.4. TRAVAUX AU SEIN DU COMITE ELECTROTECHNIQUE NATIONAL .....	13
3.5. PROJET PIAEPAL.....	15
3.6. LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ÉLECTRICITÉ.....	17
3.7. AVIS ET RECOMMANDATIONS À L'ÉTAT .....	18
3.8. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISMES.....	19
3.9. FONCTIONNEMENT DE L'ARSEE.....	19
<b>PARTIE 4 : ANNEXES</b> .....	25
ANNEXE 1 : SIGLES ET ABREVIATIONS .....	26
ANNEXE 2 : LISTE DES PRINCIPAUX TEXTES JURIDIQUES DU SECTEUR.....	27
ANNEXE 3 : EVOLUTION DES SOLDES DE GESTION DE LA SEEG.....	28
ANNEXE 4 : LES TARIFS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ÉLECTRICITÉ .....	32
ANNEXE 5 : LISTE DES ENTREPRISES DU SECTEUR.....	35
ANNEXE 6 : LISTE DES NORMES DE LA CEI ADOPTÉES EN NORMES GABONAISES.....	38

## **MOT DU DIRECTEUR GENERAL**

### **UNE ANNEE DE MISE EN PLACE DE NOUVELLES METHODES**

L'année 2022 a été une année de structuration pour l'Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique (ARSEE) avec, notamment la redynamisation financière de l'ARSEE, la formation du personnel, la mise en place de moyens d'actions et d'une démarche Qualité centrée sur le consommateur.

Dans ce cadre, la refonte du site web est apparue comme une nécessité offrant aux usagers, en sus d'un déplacement physique sur site et/ou d'un courrier, la possibilité d'une navigation plus aisée depuis un portail accessible tant sur les ordinateurs que sur les smartphones et la possibilité de soumettre les recours des consommateurs en ligne.

La période 2019-2021 a été marquée par la pandémie de la COVID 19 et les difficultés financières auxquelles a fait face l'ARSEE, du fait de tensions de trésorerie nées de la baisse de la subvention de l'Etat et de la redevance non-versée par les opérateurs.

Dans ce contexte, l'exécution des missions s'est avérée extrêmement délicate.

Le paiement de la redevance suite à la signature de la Convention de Concession entre l'Etat et la SEEG le 5 janvier 2022 a permis de relancer et d'améliorer les activités de l'ARSEE, notamment par l'élaboration d'un projet de texte visant à améliorer la régulation du secteur, la mise en place d'un système de management de la qualité et d'un système de contrôle interne afin de répondre au mieux aux attentes des parties prenantes que sont les usagers, les opérateurs, l'Etat Gabonais dans son sens le plus large et le personnel.

La promulgation de ce projet de loi permettra à l'ARSEE de posséder des textes et modalités pratiques d'exécution de ses missions (Protection des Consommateurs, Contrôle du Respect des Obligations des délégataires du service public vis-à-vis de l'Etat et Respect de l'équilibre économique du secteur) et partant, d'améliorer son efficacité.

Le besoin de production supplémentaire tant en Eau qu'en Electricité afin de couvrir les besoins sur l'étendue du territoire conduit à la nécessité d'augmenter la production et partant, ouvre la réflexion sur l'organisation efficace, transparente et rentable du réseau de transport. Tel est le défi des années à venir.

**LE DIRECTEUR GENERAL**



**Emmanuel BERRE**

## NOTE DE SYNTHÈSE

L'Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique (ARSEE) est une Autorité Administrative Indépendante créée par l'ordonnance 019/PR/2010 du 25 juillet 2010, puis ratifiée par la loi 026/2010 du 27 juillet 2010.

Elle a pour mission de réguler le secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique en République Gabonaise en prônant l'expertise, la transparence et la qualité.

L'ARSEE est organisée entre les Pôles :

- opérationnel regroupant les fonctions techniques, la protection des consommateurs et affaires juridiques ;
- support avec la fonction administrative et financière ;
- et Contrôle Interne.

La vision de l'ARSEE est de devenir un Régulateur de référence de la sous-région. (Page 5)

Le secteur de l'eau potable et de l'électricité a été marqué par la signature de la Convention de Concession entre l'Etat et la SEEG le 5 janvier 2022. La SEEG est ainsi délégataire du service public en charge de l'exploitation des biens publics du secteur de l'eau potable et de l'électricité servant à la production, transport et distribution. Les autres acteurs sont l'ARSEE, la Société de Patrimoine, le Conseil National de l'Eau et de l'Electricité (CNEE), les producteurs indépendants et les usagers. (Page 8)

Les contestations de factures du délégataire de service public concernent la majorité des recours introduits à l'ARSEE. (Page 11)

L'analyse de l'équilibre économique et financier du secteur stigmatise un risque fiscal inadmissible porté par la SEEG et l'impossibilité actuelle, en absence d'états financiers certifiés depuis 2020 de s'assurer du respect des engagements de celle-ci vis-à-vis des fournisseurs et de l'Etat. (Page 12)

L'Analyse de la concurrence, montre que le secteur est institutionnellement placé sous monopole étatique. (Page 13)

Les travaux au sein du Comité Electrotechnique National (CEN) ont permis de mettre en place le nouveau bureau et à choisir les Comités Techniques (TC) du Comité Electrotechnique International (CEI) dans lesquels les Experts Gabonais contribueront aux travaux de normalisation. (Page 14)

La visite effectuée sur quelques sites du projet PIAEPAL a relevé des retards sur les travaux de construction du château d'eau de la commune de Ntoum, et une qualité insuffisante des travaux de voirie relatifs à la réfection des différentes chaussées concernées par les travaux de renforcement du réseau d'eau. (Page 15)

Les autres activités menées ont trait aux recommandations faites au Gouvernement, au suivi des projets en partenariat public-privé, à la mise en place d'un système de management de la qualité et de contrôle interne. (Page 18 à 25)

## PARTIE 1 : PRESENTATION DE L'ARSEE



### Dates clés

25 février 2010

Création de l'ARSEE

### Valeurs clés

Expertise

Transparence

Qualité

### Chiffres clés

20 collaborateurs

02 services opérationnels

01 service administratif

## 1.1. ATTRIBUTIONS DE L'ARSEE

Selon l'article 6 de l'Ordonnance n°019/PR/2010 du 25 février 2010, ratifiée par la loi 26/2010 du 27 juillet 2010, l'organe de régulation est chargé de :

- veiller au respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique;
- veiller à l'exécution des contrats et des conventions passés entre l'Etat et les opérateurs ou concessionnaires ;
- veiller à la qualité des services de l'eau potable et de l'énergie électrique;
- veiller aux intérêts légitimes des usagers ;
- promouvoir le développement efficace et harmonieux du secteur ;
- contrôler le respect par le Concessionnaire des obligations qui lui incombent ;
- définir les principes d'approbation et d'homologation des tarifs...

## 1.2. VISION, VALEURS ET ENJEUX STRATÉGIQUES DE L'ARSEE

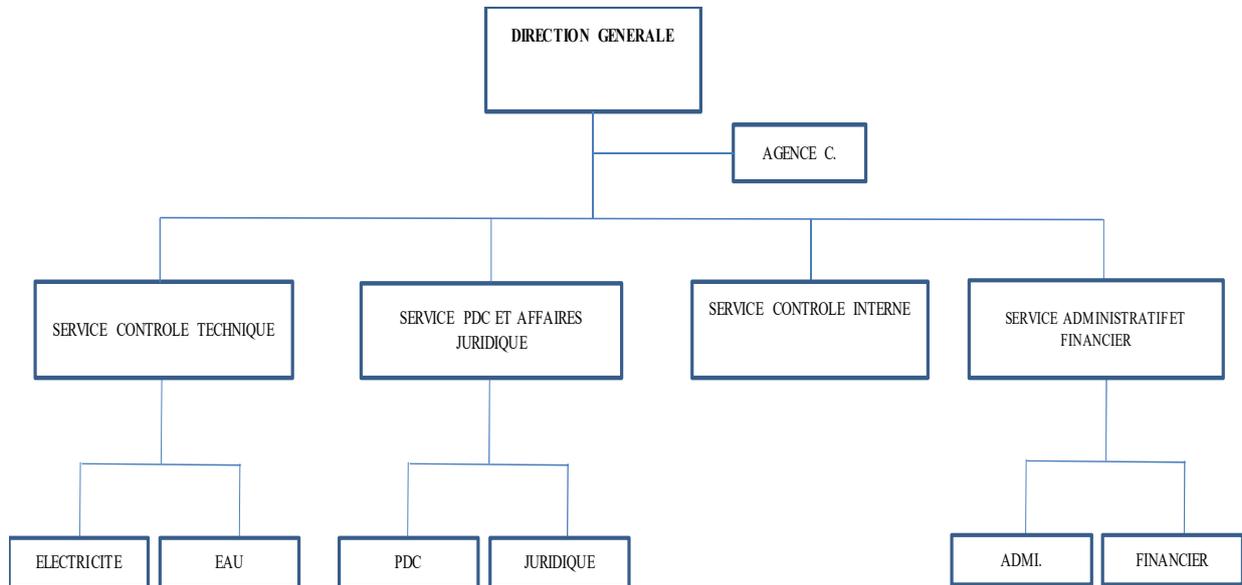
Vision	Valeurs	Enjeux
Devenir un Régulateur de référence en matière de régulation d'eau potable et d'énergie électrique dans la sous-région	Responsabilité Expertise Transparence Indépendance Impartialité	Indépendance Financière Efficience du Capital Humain Efficience de la Régulation

### 1.3. ORGANIGRAMME

Les organes constitutifs de l'ARSEE sont :

- Le Conseil de Régulation ;
- La Direction Générale.

L'organigramme se présente comme suit :



Graphique 1 : Organigramme de l'ARSEE

## PARTIE 2 : PRESENTATION DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ELECTRICITE



Dates clés	Acteurs clés	Chiffres clés*
<b>5 janvier 2022 :</b> signature de la nouvelle convention de concession Etat et SEEG	<ul style="list-style-type: none"><li>-Etat Gabonais</li><li>-Régulateur</li><li>-Usagers</li><li>-Concessionnaire du service public de production transport et distribution</li><li>-Propriétaire et gestionnaire du patrimoine de l'Etat</li><li>-Producteurs indépendants</li><li>-Fournisseur de gaz</li></ul>	<b>Eau potable :</b> Capacité installée :358 000 m <sup>3</sup> /j Eau traitée 116,5 millions de m <sup>3</sup> Nbre d'abonnés : 200 692  <b>Electricité :</b> Puissance installée : 730 MW Production brute :2331,5 GWh Nbre d'abonnés : 376 403

\* source : [www.seeg-gabon.com](http://www.seeg-gabon.com)

## 2.1. LES ACTEURS DU SECTEUR

Le secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique est institutionnellement placé sous la tutelle du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques.

Outre le Ministère, les différents acteurs du secteur sont repris ci-dessous.

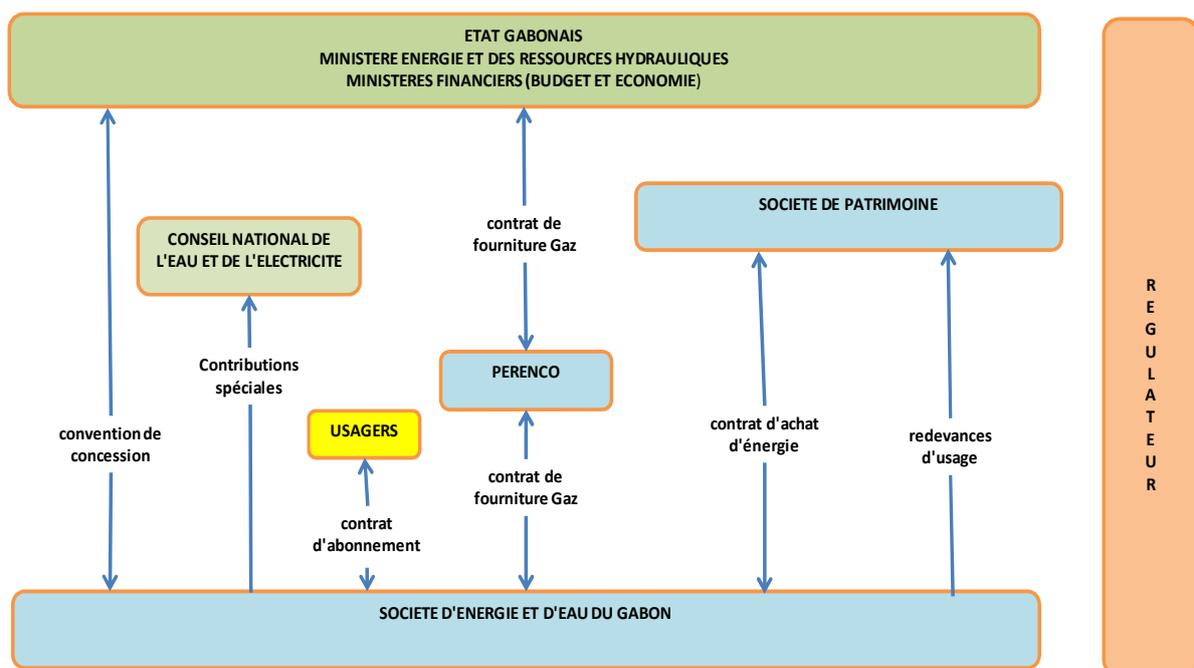
L'ARSEE, qui est en charge de veiller au respect des lois et règlements ainsi que des conventions, du règlement des litiges, de la protection des usagers (Ordonnance n°19/2010 du 25 février 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ARSEE ratifiée par la loi n° 26/2010 du 27 juillet 2010).

Le Conseil National de l'Eau et de l'Electricité (CNEE) est l'organe consultatif, juridictionnel et exécutif en matière de création et de gestion des réseaux d'éclairage public et d'installations des collectivités locales alimentées en eau potable ou en électricité (Loi n°14/95 du 23 novembre 1995 portant création, composition et fixant les attributions et le fonctionnement du Conseil National de l'Eau et de l'Electricité).

La Société de Patrimoine est l'instrument et le bras séculier de l'Etat en matière de gestion du patrimoine, de développement des infrastructures de production, de transport et de distribution d'eau potable et d'énergie électrique, et en matière d'assainissement en République Gabonaise ( Décret 1501/PR/MERH portant création et organisation de la Société de Patrimoine).

La SEEG, est le délégataire du service public en charge de l'exploitation des biens publics du secteur de l'eau potable et de l'électricité servant à la production, transport et distribution de l'eau potable et de l'électricité (Délégation de Service Public du 5 janvier 2022).

Les producteurs privés d'électricité et de gaz naturel et les Usagers (administration, industriels, particuliers).



Graphique2 : interactions entre les acteurs du secteur

- L'Etat Gabonais signe des conventions de délégation de service public avec les opérateurs ;
- Le CNEE perçoit des contributions spéciales collectées par la SEEG sur les factures de consommation d'eau et d'électricité ;
- La Société de Patrimoine vend l'électricité à la SEEG et perçoit des redevances pour l'usage du patrimoine productif ;
- Les Producteurs Indépendants génèrent de l'électricité et/ou de l'eau potable qu'ils vendent à la SEEG
- Perenco, producteur indépendant d'énergie, fournit du gaz naturel à la SEEG et à la Société de Patrimoine ;
- Les Consommateurs utilisent les services en Eau et en Electricité.

## PARTIE 3 : LES ACTIVITES DE L'ARSEE

<h1>03</h1>	<h2>PARTIE</h2> <h1>LES ACTIVITES DE L'ARSEE</h1>
-------------	---

<p><b>Avis et Recommandations à l'Etat:</b> 2 avis et recommandations</p>	<p><b>Analyses du secteur de l'eau et de l'électricité</b> 2 analyses effectuées</p>	<p><b>Système de management de la qualité :</b> Cartographie des processus et rédaction de 9 procédures principales</p>
---	--	---

### 3.1 PROTECTION DES CONSOMMATEURS

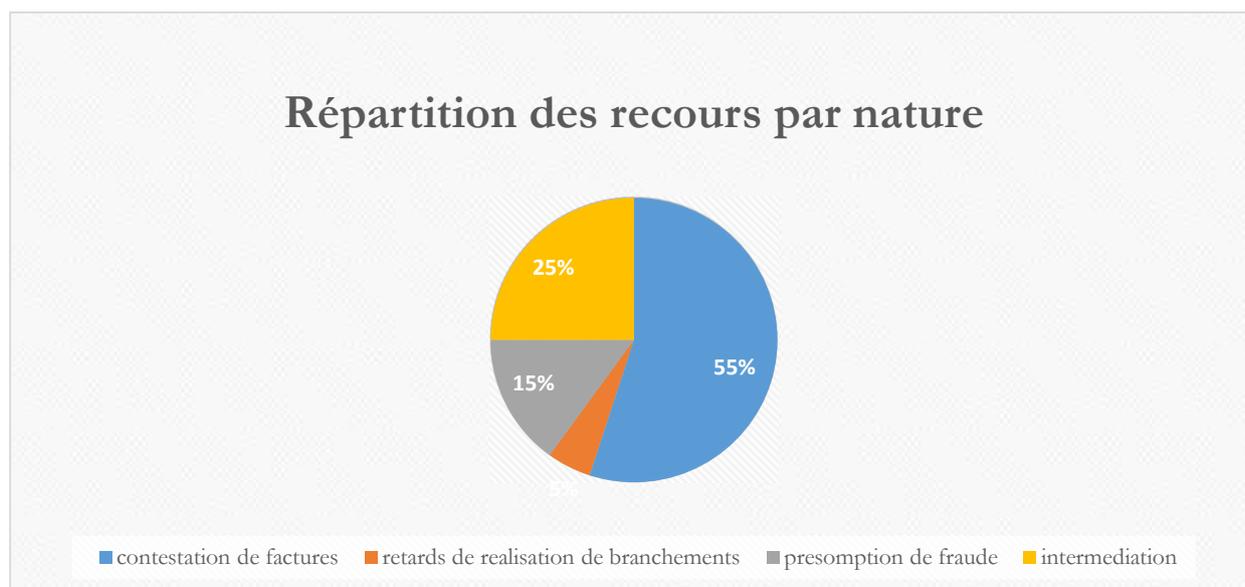
La mission de protection des consommateurs exercée par l'ARSEE se décline selon trois axes principaux que sont :

- le conseil et l'accueil des consommateurs ;
- le traitement des plaintes (recours) nées des litiges entre ceux-ci et le délégataire des services publics ;
- la sensibilisation des consommateurs.

Les chiffres ci-dessous concernent le traitement des plaintes des usagers qui ont été enregistrées au sein de l'ARSEE.

Typologie des réclamations	Nombre de dossiers reçus	Nombre de dossiers traités	Nombre de dossiers en cours.	Nombre de dossiers clôturés
Contestation de factures	11	2	9	0
Retards de réalisation de branchements	1	0	1	0
Présomption de fraude	3	0	3	0
Intermédiation	5	3	2	3
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>3</b>

Comme le montre ce tableau, l'ARSEE a reçu vingt(20) recours durant l'année 2022, cinq (5) ont été traités, quinze (15) ont été renvoyés pour demande de pièces complémentaires (copie du contrat, accusé de réception de la réclamation auprès de l'opérateur) car ils ne respectent pas la procédure de traitement des recours et trois(3) ont été clôturés.



Graphique 3 : Répartition des recours

La majorité des recours concerne les contestations des factures.

### **3.2. ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ÉLECTRICITÉ**

L'ARSEE a pour mission de veiller à l'équilibre économique et financier du secteur donc à s'assurer que la réglementation permet aux opérateurs qui sont des entreprises privées de réaliser des bénéfices à un niveau raisonnable tout en assurant la meilleure prestation possible à l'Etat, dans le respect de leurs obligations contractuelles.

Dans ce cadre, au cours de ce premier exercice, nous avons commencé par nous intéresser à l'acteur prépondérant qui est la SEEG pour des raisons historiques puisqu'il exploite les actifs de l'Etat et qu'il a le monopole *de fait* de la commercialisation de l'eau potable et de l'électricité.

L'analyse s'appuie sur le rapport provisoire des commissaires aux comptes pour l'exercice 2020 obtenu en juillet 2022.

Le rapport a mis en exergue qu'en l'état actuel, le contrôle interne n'est pas assuré et relève des faiblesses inquiétantes. Les principaux constats sont présentés dans le tableau suivant :

L'analyse de l'équilibre économique et financier du secteur stigmatise un risque fiscal inadmissible porté par la SEEG et l'impossibilité actuelle, en absence d'états financiers certifiés depuis 2020 de s'assurer du respect des engagements de celle-ci vis-à-vis des fournisseurs et de l'Etat.

Cette situation faire courir des risques en matière de :

- protection des intérêts des usagers et le respect des obligations contractuelles ;
- réalisation des projets en Partenariat Public-Privé (PPP) ;
- levée des fonds pour l'investissement;
- continuité du service public dans un contexte de forte hausse des coûts des carburants.

### **3.3. ANALYSE DE LA LIBRE CONCURRENCE DANS LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ÉLECTRICITÉ**

L'ARSEE a pour mission de suivre les conditions d'exercice de la concurrence dans le secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique.

Au Gabon, c'est la loi n°14/1998 qui fixe le régime de la concurrence. Elle vise à :

- assurer la liberté des prix et des échanges ;
- prévenir toute pratique anticoncurrentielle ;
- garantir la transparence dans les transactions commerciales ;
- réglementer la concentration économique ;
- réprimer les entraves au libre jeu de la concurrence.

Ce dispositif a été complété par la Directive 01/19-UEAC-639-CM-33 relative à l'organisation institutionnelle dans les Etats membres de la CEMAC pour l'application des règles communautaires de la Concurrence.

### **3.3.1. La libre concurrence dans le secteur de l'énergie électrique et de l'eau potable**

Les activités de production, de transport, de commercialisation, d'importation et d'exportation de l'énergie électrique et de l'eau potable relèvent du monopole de l'Etat (article 3 de la loi n°024/2016 du 29 décembre 2016 fixant le régime juridique de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique et de l'eau potable en République Gabonaise).

La loi 24/2016 souligne l'absence de concurrence dans le secteur de l'énergie électrique et de l'eau potable au Gabon. Les activités sont sous monopole étatique.

Cette absence de concurrence se caractérise principalement par l'absence de liberté des prix et des échanges.

#### **3.3.1.1 L'absence de Liberté des prix et des échanges**

Les prix au client final de l'électricité et de l'eau sont régulés par la convention de concession entre l'Etat et la SEEG.

Les prix de l'électricité et de l'eau achetés par la SEEG sont négociés dans les contrats d'achat vente avec les producteurs indépendants.

Ainsi, le service public de l'eau potable et de l'énergie électrique au Gabon est placé sous monopole étatique. Cela peut se justifier dans le cas des monopoles naturels lorsque la production d'un bien donné par plusieurs entreprises est plus coûteuse que la production de ce bien par une seule entreprise. C'est encore le cas au Gabon.

Nous recommandons :

- D'améliorer l'accès à la fourniture, la transparence dans l'établissement des prix, la réactivité sur le traitement des réclamations des usagers, un meilleur contrôle du Régulateur avec la mise à disposition des moyens financiers nécessaire, une meilleure protection de la santé des consommateurs avec des équipements techniques de contrôle pour le Régulateur (kit d'analyse de l'eau potable, équipements de vérifications des tensions et fréquences électriques pour faire des contrôles aléatoires) ;
- D'engager une réflexion sur l'ouverture à la concurrence de la production et de la commercialisation de l'énergie électrique à moyen terme.
- De se pencher sur les situations de conflit d'intérêt potentiels (situation dans laquelle le concerné ne peut librement prendre de décision) dans le secteur.

### **3.4. TRAVAUX AU SEIN DU COMITE ELECTROTECHNIQUE NATIONAL**

En sa qualité de membre de la Commission Electrotechnique Nationale (CEN), l'ARSEE a participé à :

- la couverture du pays en normes électrotechniques ;
- l'assurance de la conformité du matériel électrotechnique monté au Gabon ou importé.

Pour rappel, le Gabon entre dans le programme des pays affiliés de la Commission Electrotechnique Internationale (CEI) en 2017 et crée la Commission Electrotechnique Nationale (CEN).

Dans le cadre du programme des pays affiliés, notre pays a reçu, gratuitement, 400 normes de la CEI, dont 322 ont été adoptées au Gabon en 2017 et 2018.

En 2022 le CEN a tenu plusieurs réunions et mis en place son bureau.

<b>Bureau du CEN</b>	
<b>PRESIDENT</b>	Direction Générale de l'Energie (DGE)
<b>VICE PRESIDENT</b>	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)
<b>SECRETAIRE</b>	Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR)

Les réunions ont porté sur la mise en place des Comités Techniques (TC) de la CEI dans lesquels les Experts Gabonais feront des contributions sur les projets de normes.

### **3.4.1. Travaux en ligne avec la CEI**

De nombreuses discussions en ligne entre la CEI et les pays affiliés Africains ont été organisées sur les thèmes suivants :

- la normalisation des meilleures pratiques des pays Africains ;
- la certification des produits ;
- la création de marques et de labels ;
- la gestion des projets nationaux ;
- les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- le développement de l'énergie solaire ;
- la production ou l'assemblage des produits électrotechniques ;
- le traitement des déchets de batterie.

Nous retenons de toutes les discussions avec la CEI que la Commission Gabonaise doit travailler afin de devenir un outil indispensable dans le développement du secteur électrotechnique dans le pays.

Aussi le CEN prévoit de développer les activités de la Commission sur le plan de la normalisation et la formation.

### **3.4.2. L'Evaluation de la Conformité de la CEI**

La CEI a deux activités principales : la normalisation et l'évaluation de la conformité. Après avoir mis l'accent sur la normalisation, le CEN va démarrer les formations des Experts en matière d'évaluation de la conformité des produits électrotechniques.

### 3.5. PROJET PIAEPAL

Le projet PIAEPAL est le 1<sup>er</sup> sous-Programme Intégré pour l’Alimentation en Eau Potable et l’Assainissement de Libreville qui découle du programme de développement du secteur de l’eau potable et de l’assainissement (AEPA) élaboré par le Gouvernement, dont l’objectif principal vise à garantir un accès facile et durable à l’eau potable pour tous et à l’assainissement à l’horizon 2025 sur l’ensemble du territoire national.

Le projet PIAEPAL, financé par la BAD vise au renforcement et à l’amélioration de tous les services liés à l’eau potable et à l’assainissement du Grand Libreville, à savoir :

- le renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l’AEPA ;
- l’extension des réseaux d’eau de près de 280 km.

L’ARSEE qui est membre du comité de pilotage du projet a participé à une visite des sites des travaux. Cette visite avait pour objectif principal d’apprécier l’avancée des travaux et de s’imprégner des difficultés rencontrées sur les différents chantiers par les entreprises adjudicataires.

L’ARSEE a visité les sites suivants :

- le château d’eau de Ntoum ;
- la station de pompage du Pk5 ;
- la chaussée du quartier Glass ;
- la chaussée du quartier Louis.



Photo 1 : Château d'eau en construction à Ntoum



Photo 2 : Schéma du château d'eau de 1500m3



Photo 3 : Canalisation d'alimentation DN800 du château d'eau



Photo 4 : Lieu de pose des pompes de la station pk5

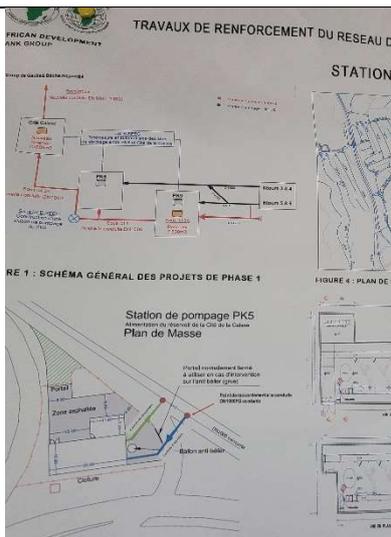


Photo 5 : Plan de la station de pompage du PK5



Photo 6 : Chaussée réfectionnée au quartier Louis

Il ressort de ces visites :

- des retards sur les travaux de construction du château d'eau de la commune de Ntoum, dus au non aboutissement rapide des dossiers pour les fondations du château d'eau (avis de non objection de la BAD reçu avec retard) ;
- une qualité insuffisante des travaux de voirie relatifs à la réfection des différentes chaussées concernées par les travaux de renforcement du réseau d'eau due aux opérations liées à la pose de canalisations (essais de pression, construction de regards, désinfection) et à la mise en œuvre avec retard de l'avenant relatif à la réfection de la chaussée à l'identique.

Toutefois on peut relever que les travaux de construction de la station de pompage d'eau au niveau du PK5 sont pour l'instant, en accord avec les délais prévisionnels de livraison.

### 3.6. LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE

L'ARSEE fait un suivi des projets en partenariat public-privé en participant aux réunions organisées dans le cadre des projets. La liste des projets suivis est présentée ci-dessous.

N°	Projet	Partenaire	Observations
1	Développement d'une centrale solaire hybride à Oyem d'une capacité allant jusqu'à 50 MW	AMEA POWER	Année de mise en service prévisionnelle: 2022 (Business Plan SEEG)
2	Chutes de l'Impératrice (90 MW) et Fe2 (36 MW)	CODER	Année de mise en service prévisionnelle : 2025 (modèle financier)
4	Ngoumendjim (83 MW)	Asokh Energy	Année de mise en service prévisionnelle : 2026 (BP SEEG)
5	Dibwangui (10 MW)	Louetsi Hydro	Année de mise en service prévisionnelle : 2025 (BP SEEG)
6	Kinguélé Aval 35 MW	ASONHA Energie	Année de mise en service prévisionnelle: 2024 (BP SEEG)
7	Centrale solaire photovoltaïque 120 MW <sub>ac</sub>	SOLEN	Année de mise en service prévisionnelle : 2023 (modèle financier)
8	Ntoun 7 nouvelle unité de production d'eau potable d'une capacité de production de 140.000 m <sup>3</sup> par jour	GPC - ORELO	Année de mise en service prévisionnelle : 2024 (BP SEEG)
9	Centrale thermique GAZ De 120 MW à Owendo	ORINKO	Année de mise en service prévisionnelle : 2025 (BP SEEG)
10	Transgabonaise	SAG	Travaux de dévoiement des réseaux électriques PK 24-PK 40
11	Centrale solaire 20 MW Mouila	DESIBA	Année de mise en service prévisionnelle : 2022 (BP SEEG)

Les projets solaires d'Oyem et de Mouila accusent du retard par rapport aux prévisions à cause des problèmes liés à la mobilisation des financements par les partenaires privés.

La SEEG devrait en concertation avec les parties prenantes revoir et valider les hypothèses des différents business plans.

## 3.7. AVIS ET RECOMMANDATIONS À L'ETAT

### 3.7.1. Projet de loi portant réorganisation de l'ARSEE

Le projet de loi a pour vocation d'améliorer le fonctionnement de l'ARSEE en instituant un nouveau cadre juridique équilibré et efficient, à travers la redéfinition de ses missions, de l'organisation et du changement de sa dénomination sociale. Ces améliorations permettront à l'ARSEE de mieux réguler, réglementer et contrôler l'ensemble des opérateurs et activités inhérentes à la gestion du service public de l'eau potable et de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire national.

La réorganisation consacrée par ce projet de loi procède aux modifications substantielles :

<b>Changement de dénomination</b>	le projet de loi procède au changement de la dénomination d'Agence de Régulation par Autorité de Régulation et de Direction Générale par Secrétariat Exécutif.
<b>Sur les missions</b>	Le projet confie notamment à l'ARSEE : <ul style="list-style-type: none"><li>➤ le suivi de l'application des textes régissant le secteur ;</li><li>➤ le suivi de l'exécution des conventions ;</li><li>➤ le suivi des mesures de protection du consommateur et des opérateurs ;</li><li>➤ l'instruction des dossiers des demandes de délivrance des titres d'exercice des activités ;</li><li>➤ le contrôle des activités du secteur à l'exception de ce qui concerne la conformité des installations et ouvrages et la qualité de l'eau.</li></ul>
<b>Sur l'organisation</b>	Le cadre institutionnel de l'Autorité comprend trois organes à savoir, le Conseil de Régulation, le Secrétariat Exécutif et l'Agence Comptable
<b>Sur les moyens d'action de l'Autorité</b>	Le projet de loi détaille pour l'Autorité ses pouvoirs: <ul style="list-style-type: none"><li>➤ d'investigation et de contrôle ;</li><li>➤ d'instruction des dossiers et du pouvoir de médiation ;</li><li>➤ de transaction à l'amiable.</li></ul>

### 3.7.2. Projets de loi portant réglementation du secteur de l'eau et de l'électricité

Au cours de l'année 2022, l'ARSEE a analysé deux projets de loi appelés à réglementer le secteur de l'eau potable et de l'électricité et émis des observations qui ont été transmises au Gouvernement à savoir :

- fixer l'ensemble des droits auxquels sont soumis les différents opérateurs du secteur, à l'image de ce qui est fait aux articles 189, 205, 206 et suivants du code des hydrocarbures (loi n°002/2019 du 16 juillet 2019),
- procéder à la répartition du fond d'appui créé à l'article 115 en plusieurs fonds comme le font le code des hydrocarbures (cf. l'article 212) et le code minier en son article 4 consacré aux définitions ;
- insérer dans le projet de loi, des tableaux spécifiant les dispositions financières comme dans le code minier en ses articles 195, 197 et 209.

## 3.8. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISMES

### 3.8.1. Mise en place de la Commission Régionale de Régulation de l'Electricité de l'Afrique Centrale

Le secrétariat permanent du Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC) avec le concours de la mission d'assistance technique de l'Union Européenne au PEAC a organisé à Kigali au Rwanda puis à Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC) des ateliers de validation des livrables pour la mise en place effective de la Commission Régionale de Régulation de l'Electricité de l'Afrique Centrale (CORREAC).

L'objectif de ces ateliers était d'examiner et de valider les livrables suivants :

<b>Livrable 2A :</b>	Décision portant sur la création de la CORREAC
<b>Livrable 2B</b>	Règlement portant sur la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la CORREAC
<b>Livrable 3</b>	Cahier des charges pour le choix du pays siège de la CORREAC
<b>Livrable 4 :</b>	Critères pour le recrutement du personnel de la structure opérationnelle de la CORREAC
<b>Livrable 5 :</b>	feuille de route et budget de démarrage de la CORREAC

Ont pris part à ces ateliers les représentants des Autorités et Agences de Régulation, des Sociétés d'Electricité et des Institutions des Etats-membres de la CEEAC.

Les participants ont suggéré que la CORREAC soit mise en place de façon progressive et ont validé les versions finales des livrables présentés.

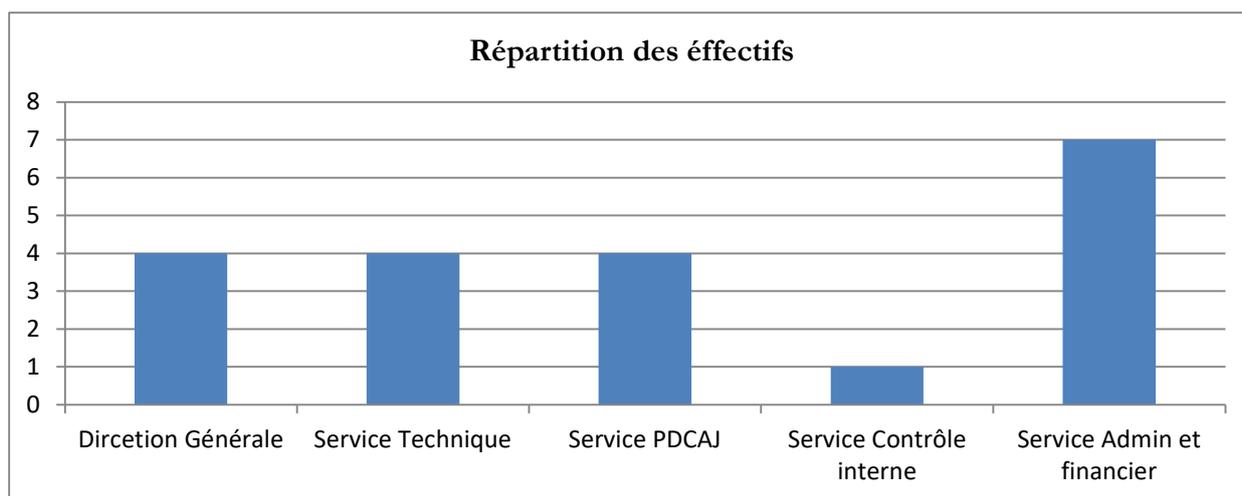
La validation de ces livrables va permettre la mise en place et l'opérationnalisation de la structure.

## 3.9. FONCTIONNEMENT DE L'ARSEE

### 3.9.1. Gestion Administrative

#### 3.9.1.1. Les effectifs

Au 31 décembre 2022 l'effectif total de l'ARSEE est de 20 agents dont 9 femmes et 11 hommes. Le principe du genre est respecté avec 45 % de personnel féminin.



**Graphique 4 : répartition des effectifs de l'ARSEE**

En tant qu'activité support, la fonction Ressources Humaines est impliquée principalement dans les domaines suivants :

- régularisation du paiement des salaires ;
- paiement des arriérés de congés pour 50% du Personnel ;
- mise en place d'une assurance maladie.

### **3.9.2. Situation financière**

Les Ressources de l'ARSEE sont composées de la redevance payée par le délégataire du service public et de la subvention de l'Etat.

La redevance est de 0,35% du chiffres d'affaires de l'opérateur par an (et 0,5% tous les 5 ans) répartie à parts égales entre le Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques et l'ARSEE (Article 72.1 de la Convention de Concession Etat-SEEG).

La subvention de 433,5 millions de FCFA inscrite dans la loi de finances 2021 et réduite à 62 millions de FCFA dans la loi de finances rectificative, n'a pas été inscrite dans le projet de loi de finances 2022.

Les ressources ont permis de régler la situation des arriérés de salaires et des dettes de l'ARSEE à hauteur de 152 millions de FCFA :

- 115 Millions de FCFA d'arriérés de Salaires ;
- 37 Millions de FCFA de dettes (13 Millions de dettes fournisseurs plus 25 millions de dettes CNSS).

Les ressources dégagées ont également permis l'acquisition de 2 véhicules et la réhabilitation du siège de l'ARSEE.

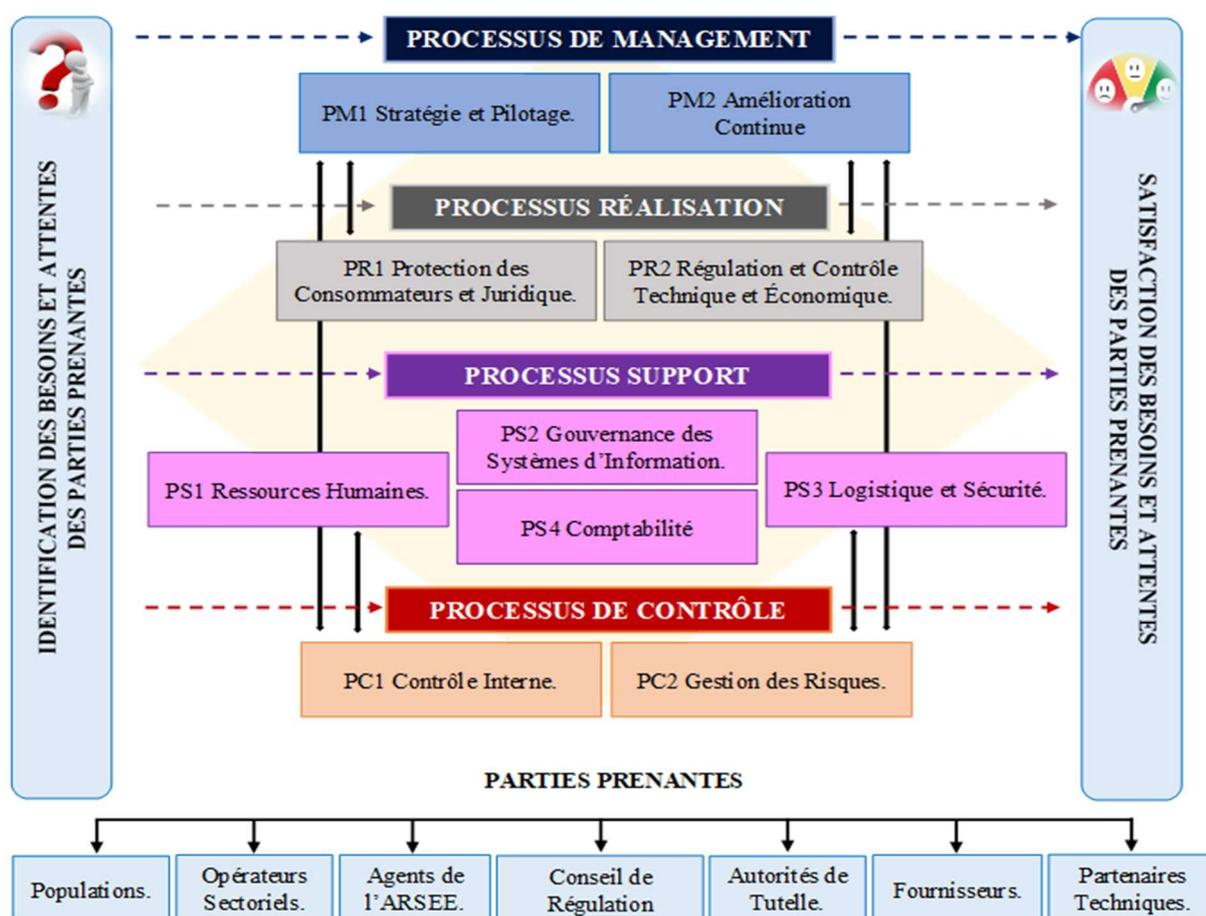
### **3.9.3. Le déploiement du système de management de la qualité**

Pour répondre aux exigences de la loi 26/2010 de création de l'ARSEE et l'exécution de son plan d'action 2022-2025, la Direction Générale de l'ARSEE a décidé de la mise en place du système de management de la qualité (SMQ).

L'objectif du déploiement du SMQ est de faire de l'ARSEE une structure qui :

- écoute les usagers et les autres parties prenantes,
- est leader dans son domaine d'expertise,
- implique le personnel à tous les niveaux,
- est organisée en mode « Processus »,
- recherche l'amélioration permanente,
- prend des décisions factuelles,
- développe des relations mutuellement bénéfiques avec ses partenaires.

Ainsi, la cartographie des processus et la modélisation des procédures principales ont pu être réalisées.



Graphique 5 : cartographie des processus

La liste des procédures principales validées par la Direction Générale se présente comme suit :

Procédures principales de l'ARSEE
Procédure achat des biens et services
Procédure de contrôles opérationnels
Procédure de gestion des projets
Procédure de planification et réalisation des missions de contrôle
Procédure de recrutement et d'intégration

<b>Procédure de règlement d'un prestataire</b>
<b>Procédure de traitement des recours des usagers</b>
<b>Procédure de traitement du courrier entrant</b>
<b>Procédure de traitement d'une demande d'intervention informatique</b>

### **3.9.4. La réorganisation dans le traitement des recours des usagers.**

Dans le cadre de la mise en place du système de management de la qualité, le service Protection des Consommateurs a procédé à l'élaboration des procédures notamment la procédure de traitement des recours des usagers.

Celle-ci est entrée en vigueur le 10 janvier 2023, décrivant ainsi, de manière détaillée, les étapes du traitement des recours à l'ARSEE. De plus, lors du dépôt des recours, le service Protection des Consommateurs informe et sensibilise les usagers sur leurs droits mais également les obligations envers le concessionnaire.

### **3.9.5. Contrôle Interne**

« Le contrôle interne est l'ensemble des dispositions décidées par l'organe délibérant et mis en œuvre par l'organe exécutif et l'ensemble du personnel en vue de s'assurer que les activités sont convenablement maîtrisées à tous les niveaux pour permettre l'atteinte des objectifs ».

Dans cet optique, un service contrôle interne a été créé au sein de l'ARSEE afin de permettre à l'ARSEE d'assurer ses missions de régulateur du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique d'une part, tout en respectant les lois et les réglementations d'autre part ; mais aussi d'atténuer le risque de pertes imprévues ou d'atteinte à la réputation.

En 2022, les activités réalisées ont été liées principalement à la documentation du processus Contrôle Interne au sein de l'ARSEE. Parmi ces activités, on peut citer :

- l'élaboration de la fiche d'identité du processus contrôle interne qui décrit de façon claire et précise le déroulement dudit processus et des informations nécessaires à sa maîtrise (interactions, éléments d'entrées et de sortie, etc.) ;
- définition des outils de mesure du processus ou encore appelé indicateur ;
- l'élaboration de la procédure de contrôle Opérationnel qui décrit les différentes étapes du dispositif du contrôle permanent au sein de l'ARSEE ;
- l'élaboration de la politique de Contrôle Interne.

En outre, le service contrôle interne a participé à l'élaboration de la documentation de différents processus en tant que membre du comité de Validation des documents.

#### **3.9.5.1. Mission de contrôle interne**

Une mission de contrôle du processus RH a été réalisée par le contrôle interne entre novembre et décembre 2022. L'objectif de cette mission était d'évaluer l'impact du risque RH dans le fonctionnement de l'ARSEE. A l'issue de cette mission, un suivi des recommandations avec date d'échéance a été élaboré. En date de ce rapport, le taux d'application des recommandations est de **100%** (soit 3 recommandations appliquées / 3 recommandations à réaliser à date).

### 3.9.5.2. Contrôle des indicateurs de processus

Conformément à son objectif d'assurer la véracité des informations transmises à la Direction Générale par les pilotes de processus, le contrôle interne effectue régulièrement des contrôles d'effectivité et de conformité des indicateurs pour chaque processus.

### 3.9.6. Système d'information

Le service Informatique est un service support visant à accompagner les processus métiers de l'ARSEE.

Afin d'atteindre ses objectifs stratégiques en termes de qualité et de management, le service informatique a pour missions de:

- donner des conseils, devoirs d'informations et observations sur tout ce qui concerne le Système d'Information (SI) de l'ARSEE;
- renseigner sur les caractéristiques du matériel informatique, le mode d'usage, les points forts, les points faibles et les solutions des problématiques qu'ils peuvent rencontrer ;
- participer à l'achat / installation du matériel informatique tout en assurant à l'ARSEE un meilleur rapport qualité/prix ;
- accompagner l'ARSEE dans la rédaction et modification des documents informatiques ;
- participer aux missions spécifiques de l'ARSEE pour lesquelles sa présence est requise ;
- participer aux négociations spécifiques de l'ARSEE avec voix consultative ;
- participer aux réunions de synthèse et de rédaction auxquelles sa présence est requise par l'ARSEE.

#### 3.9.6.1. Les préalables à la réalisation des missions

Un recensement et l'identification de l'ensemble des outils informatiques de l'ARSEE.

##### **Constats :**

- seulement une dizaine d'agents disposent d'un ordinateur portable en bon état de fonctionnement ;
- aucun antivirus sur les postes clients, absence de licences du pack office ;
- maintenances préventives et curatives non effectuées ;
- absence en nombre suffisant d'imprimantes ou de salle de reprographie ;
- absence de réseau câblé et de serveur de gestion du personnel ;
- absence de site internet, impossibilité d'accès à la page Facebook de l'ARSEE et non mis à jour ;
- absence d'un système de sauvegarde et de traçabilité des informations.

##### **Recommandations de la Direction Générale :**

- mise en place d'un fichier de référencement du parc informatique nominatif ;
- une maintenance préventive et curative effectuée sur l'ensemble des postes de travail ;
- achat en nombre suffisant du matériel (imprimantes, Écran de projection, multiprises, clés USB, clé Wifi) ;
- sollicitation de l'ANINF afin d'accompagner l'ARSEE dans les travaux de câblage (le RAG), d'équipement serveur et d'antivirus ;
- lancement de projets informatiques en interne ;
- suivi des indicateurs de performance des activités du processus informatique ;

- envoi tous les vendredis du reporting des activités du processus.

### **3.9.6.2. Activités réalisées par le service informatique**

#### **Maintenance et interventions**

Plusieurs équipements informatiques défectueux (imprimantes, des logiciels et des ordinateurs) ont pu être maintenus correctement.

Pour ce qui est des interventions, l'essentiel ce sont les problèmes de bourrage sur les imprimantes et changement de cartouche d'encre, de connexion entre imprimante et ordinateur.

#### **Suivi et accompagnement sur les projets Informatiques**

Plusieurs projets ont été lancés par la Direction Générale, à savoir :

- mise en place d'un Système d'Archivage Numérique (GED) ;
- mise en place du Site Web de l'ARSEE ;
- mise en place de la communication Digital.

Le service informatique, pour ce qui est de sa mission, a été de proposer un cahier de charges pour chaque projet et d'accompagner les chefs de projet.

### **3.9.6.3. Activités réalisées dans le cadre de la démarche qualité**

En 2022, il était nécessaire de commencer à documenter le processus système d'information à savoir :

- l'élaboration de la fiche d'identité du processus système d'information qui décrit de façon claire et précise le déroulement dudit processus et des informations nécessaires ;
- la définition des outils de mesure du processus ou encore appelé indicateur ;
- l'élaboration de la procédure de gestion des interventions qui décrit les différentes étapes à suivre de la planification à la réalisation d'une intervention ;
- l'élaboration et la validation du Modèle de Demande de Fiche d'Intervention ;
- l'élaboration de la politique de Sécurité de Système d'Information (PSSI).

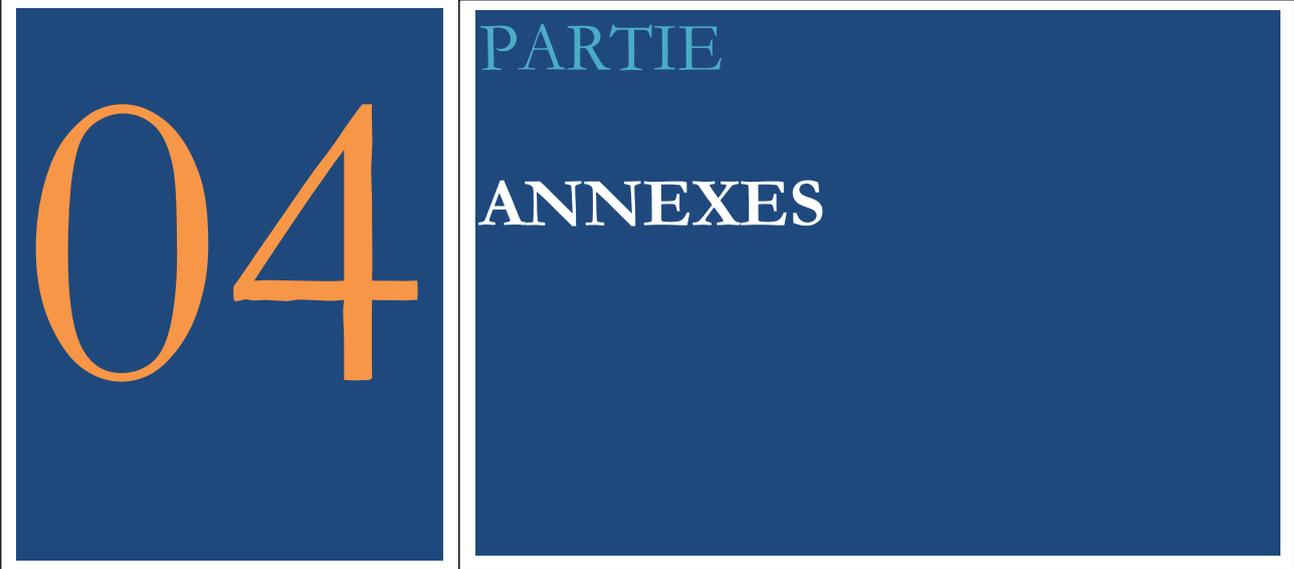
### **3.9.7. Le lancement du projet site Web**

Afin de répondre aux exigences légales, l'ARSEE a lancé un projet visant à la mise en place de son site internet dans le dessein d'offrir une vulgarisation de l'information notamment sur ses missions, ses organes et ses activités mais également pour faciliter les échanges d'information entre l'ARSEE, les opérateurs et les usagers.

La mise en place de ce site internet ayant pour but de :

- communiquer sur les appels d'offres, les enquêtes et les rapports réalisés par l'Autorité ;
- publier les recommandations, les décisions, les mises en demeure, les procès-verbaux et toute autre information susceptible d'assurer une meilleure transparence dans ce service public ;
- avoir une meilleure visibilité des missions et des activités de l'ARSEE ;
- faciliter le téléchargement du dossier du recours de l'utilisateur.

**PARTIE 4 : ANNEXES**



## ANNEXE 1 : SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ARSEE</b> : Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique
<b>BAD</b> : Banque Africaine de Développement
<b>BT</b> : Basse tension
<b>BFR</b> : Besoin en Fonds de Roulement
<b>BP</b> : Business Plan
<b>CAFG</b> : Capacité d'Autofinancement Globale
<b>CEI</b> : Commission Electrotechnique Internationale (IEC)
<b>CNEE</b> : Conseil National de l'Eau et de l'Electricité
<b>CNSS</b> : Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CORREAC</b> : Commission Régionale de Régulation de l'Electricité de l'Afrique Centrale
<b>DGCCRF</b> : Direction Générale de Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes
<b>EBE</b> : Excédent Brut d'Exploitation
<b>GWh</b> : Giga wattheure
<b>HT</b> : Hors taxe
<b>KWh</b> : Kilo Wattheure
<b>MW</b> : Méga watt
<b>PDCAJ</b> : Protection Des Consommateurs et Affaires Juridiques
<b>PEAC</b> : Pool Energétique de l'Afrique Centrale
<b>PPP</b> : Partenariat Public-Privé
<b>SAG</b> : Société Autoroutière du Gabon
<b>SEEG</b> : Société d'Energie et d'Eau du Gabon
<b>SP</b> : Société de Patrimoine
<b>SMQ</b> :Système de Management de la Qualité

## ANNEXE 2 : LISTE DES PRINCIPAUX TEXTES JURIDIQUES DU SECTEUR

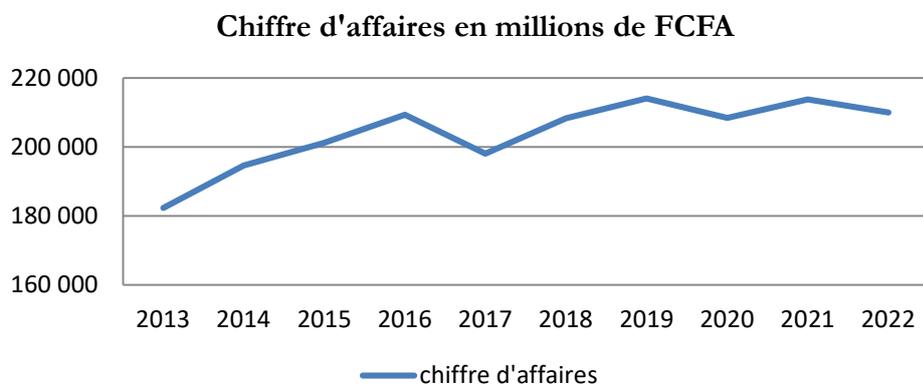
---

1	Loi N° 024/2016 du 29/12/2016 fixant le régime juridique de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique et de l'eau potable en République Gabonaise
2	Loi 8/93 du 7 avril 1993 fixant le régime juridique de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable et de l'énergie électrique
3	Ordonnance n°19/2010 du 25 février 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ARSEE en République gabonaise ratifiée par la loi n 26/2010 du 27 juillet 2010.
4	Loi n°14/95 du 23 novembre 1995 portant création, composition et fixant les attributions et le fonctionnement du Conseil National de l'Eau et de l'Electricité.
5	Loi N° 9/93 du 7 avril 1993, portant création du fonds spécial de l'eau
6	Loi N° 10/93 du 7 avril 1993, portant création du fonds spécial de l'électricité
7	Décret 0149/PR/ MEE portant attributions et réorganisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie.
8	Décret n°0658/PR/MERH du 21 avril 2011 portant réorganisation du Conseil National de l'Eau et de l'Electricité.
9	Décret 1501/PR/MERH portant création et organisation de la Société de Patrimoine
10	Décret N°769/PR/MMEPR du 26 juin 2003, portant réglementation de la production indépendante d'énergie électrique en République gabonais
11	Décret N°772/PR/MMEPRH du 26 juin 2003, portant réglementation de l'utilisation de l'énergie électrique et des appareillages fonctionnant à l'énergie électrique en République gabonaise
12	Arrêté N° 348/MMEPRH/SG/DGERH de la 30/04/2004 portant délivrance de l'attestation de compétence technique d'un électricien et du titre d'habilitation
13	Arrêté N° 000349/MMEPRH/SG/DGER du 30/04/2004 portant agrément technique des Organismes ou des Cabinets de Contrôle et d'expertise électrique
14	Arrêté N° 000354/MMEPRH/SG/DGERH du 30/04/2004 fixant la périodicité, l'objet et l'étendue des vérifications des installations électriques, industrielles et des réseaux de distribution, de transport et de production d'énergie
15	Arrêté N° 00355/MMEPRH/SG/DGERH du 30/04/2004 portant contrôle des installations intérieures, des réseaux de distribution et de transport de l'Energie électrique

---

## ANNEXE 3 : EVOLUTION DES SOLDES DE GESTION DE LA SEEG

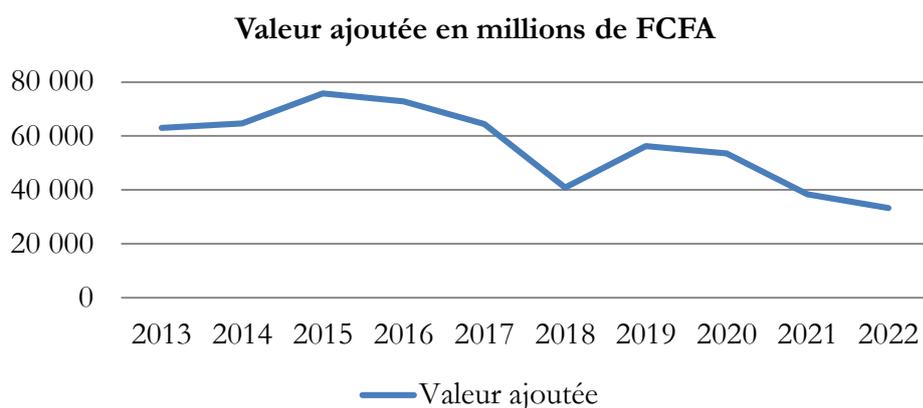
### Chiffre d'affaires



Graphique 6 : Evolution du chiffre d'affaires du service public

Sur la période 2013-2022, le chiffre d'affaires progresse de 15%. Entre 2018 et 2022 il tourne autour de 210 milliards de FCFA.

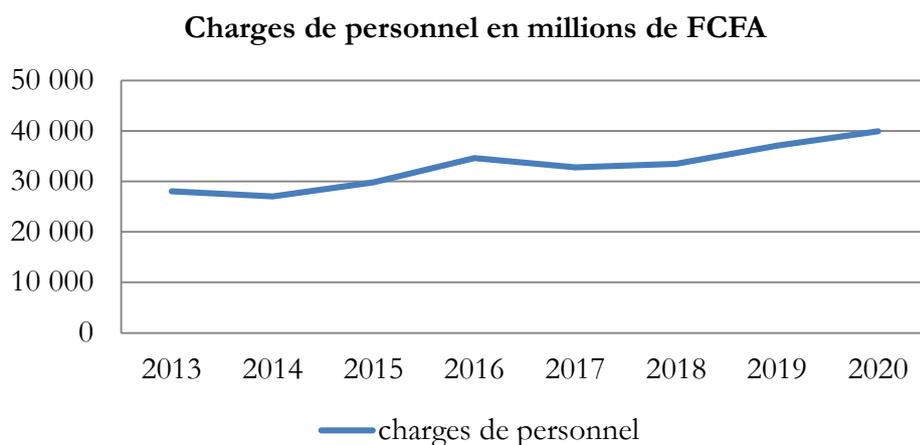
### Valeur ajoutée



Graphique 7 : évolution de la valeur ajoutée

La valeur ajoutée apportée par l'entreprise diminue depuis 2019. Elle a baissée de 47% soit près de la moitié en 10 ans.

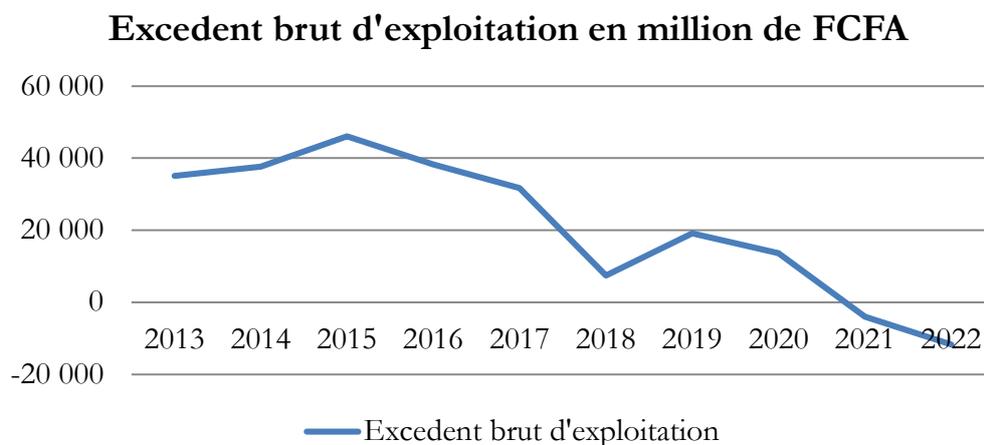
## Charges de personnel



Graphique 8 : évolution des charges du personnel

Les charges de personnel augmentent depuis 2017. Sur la période de 10 ans elles ont augmentées de 42 %.

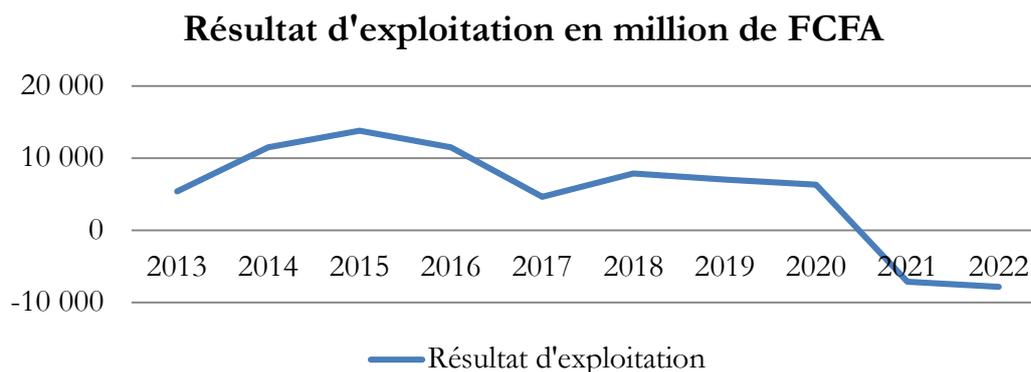
## Excédent brut d'exploitation



Graphique 9 : évolution de l'EBE

En 2022 nous avons une insuffisance brute d'exploitation de 11 milliards de FCFA. Entre 2013 et 2022 l'EBE baisse de 133%.

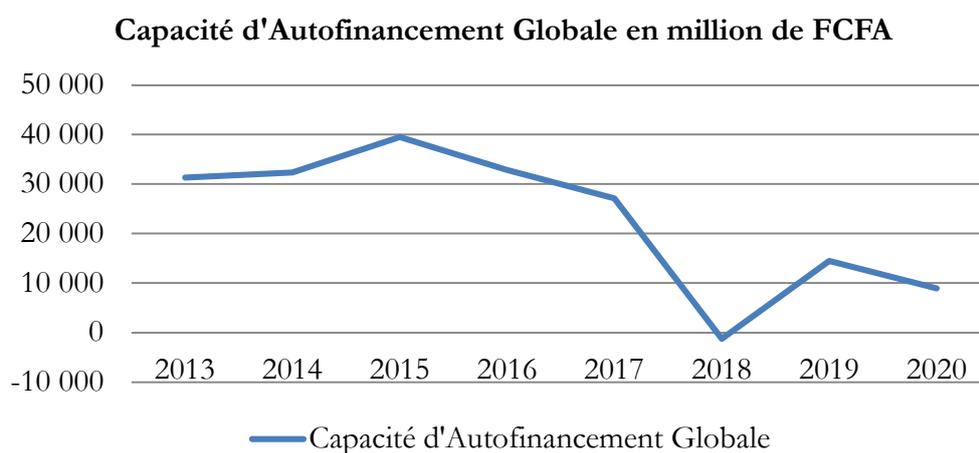
## Résultat d'exploitation



Graphique 10 : Résultat d'exploitation

Le Résultat d'exploitation est en baisse depuis 2018. Il est négatif en 2021 et 2022.

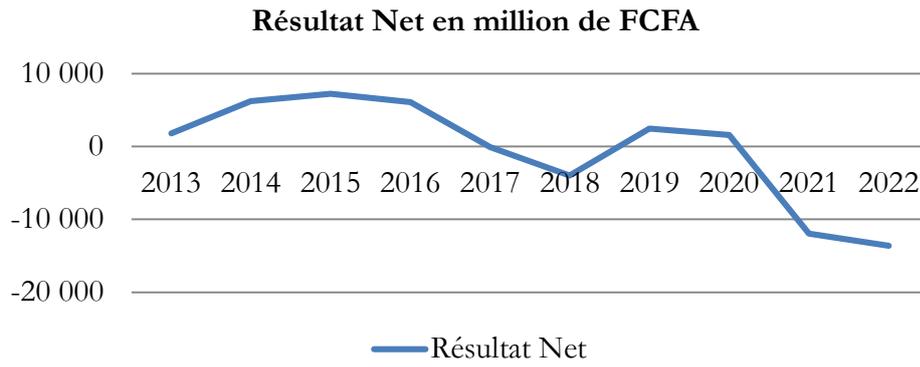
### Capacité d'autofinancement globale



Graphique 11 : CAFG

La CAFG a chuté entre 2015 et 2018. Après une reprise en 2019 elle baisse à nouveau en 2020 pour moins de 10 milliards de FCFA.

### Résultat Net :



Graphique 12 : évolution du résultat net

Le résultat net baisse depuis 2019, il est négatif en 2021 et 2022. L'entreprise de service public enregistre des pertes.

## ANNEXE 4 : LES TARIFS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ÉLECTRICITÉ

L'ARSEE, ayant un rôle de veille sur les prix réalise des analyses des tarifs dans le dessein de s'assurer que les usagers paient le prix juste.

### Rappel du calcul des tarifs hors taxe.

En République Gabonaise, les tarifs hors taxe du service public de l'eau et de l'électricité sont régulés par l'Etat à travers la convention de concession. Les tarifs évoluent trimestriellement selon la formule suivante :

**Prix révisé= prix précédent x coefficient  $C_n$**

Par exemple les tarifs du troisième trimestre seront égaux aux tarifs du deuxième trimestre multipliés par un coefficient calculé qui tient compte de plusieurs paramètres tels que les coûts de production (coût du gaz, gazole..) et de l'inflation.

**Au quatrième trimestre 2018, les tarifs hors taxe ont été bloqués par une décision ministérielle. Cette décision de blocage des tarifs est toujours en vigueur en 2022.**

Aussi, **il n'y a pas d'évolution des tarifs hors taxe (HT), depuis le quatrième trimestre 2018.** Les tarifs actuels HT se présentent comme suit :

**En électricité :**

Libellé	Prix FCFA/KWh HT
BT social 1KW	52,4
BT social 2KW	84,68
BT 3KW	111,18
BT 6KW	117,36
BT 9KW	122,42
BT 12 KW	126,63

Tableau 1 : prix de l'électricité basse tension monophasé HT

**En eau**

Libellé	Prix FCFA/m3 HT
Eau social	203,15
Eau Général	398,17

Tableau 2: prix de l'eau HT

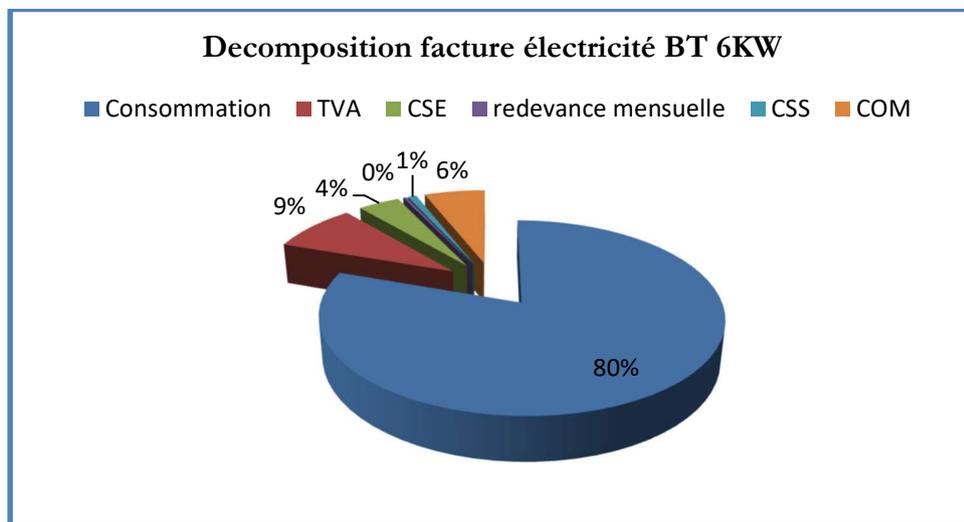
### 3.1.2. Les taxes sur le prix de l'eau et de l'électricité

Les abonnés du service public de l'eau et de l'électricité paient des prix TTC. Le tableau suivant présente les différents prélèvements de l'Etat et de la SEEG.

	Eau	Electricité
<b>Prélèvements SEEG</b>	la redevance mensuelle de location et d'entretien du compteur (à terme échu) le prix de la consommation d'eau au prorata de la consommation mesurée ou estimée.	la redevance mensuelle de location et d'entretien du compteur (à terme échu) ; la prime fixe (uniquement pour les clients en triphasé) ; le prix de la consommation d'électricité au prorata de la consommation mesurée ou estimée ; les dépassements de puissance souscrite et l'énergie réactive (haute tension) ;
<b>Prélèvements de l'Etat</b>	la contribution spéciale eau (CSO), prix forfaitaire fixé par décret ; la contribution spéciale solidarité (CSS) 1% ; la TVA au taux de 10 %. pour le tarif social, ce taux est appliqué sur la moitié des consommations.	la contribution spéciale électricité (CSE), prix forfaitaire fixé par arrêté la contribution spéciale solidarité (CSS) 1% ; la contribution pour les ordures ménagères (COM) 7% ; la TVA au taux de 10%. pour le tarif social et le tarif 3KW, ce taux est appliqué sur la moitié des consommations.

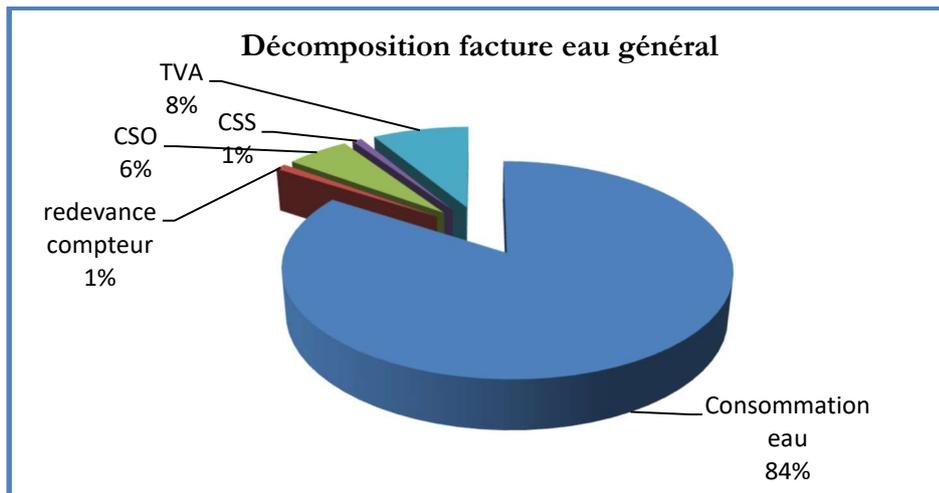
### 3.1.3. Décomposition des factures électricité et eau :

Cette décomposition vise à montrer la partie du prix payé TTC qui va à la consommation et la partie qui va aux différents prélèvements.



Graphique 13 : décomposition facture BT 6KW

La consommation d'électricité représente 80% de la facture, 20 % les différentes taxes pour un abonné BT 6KW.



Graphique 14 : décomposition facture eau tarif général

La consommation représente 84 % de la facture et 16 % les différentes taxes.

## ANNEXE 5 : LISTE DES ENTREPRISES DU SECTEUR

<b>ENTREPRISES DU SECTEUR DE L'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE L'EAU POTABLE</b>	
<b>SOCIETES PUBLIQUES</b>	<b>SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE (SP)</b>
	<b>SOCIETE D'ENERGIE ET D'EAU DU GABON (SEEG)</b>
<b>PRODUCTEUR INDEPENDANT D'ENERGIE ELECTRIQUE</b>	<b>AMEA POWER</b>
	<b>SOPAM</b>
	<b>ORINKO</b>
	<b>CODER</b>
	<b>ASONHA</b>
	<b>SOLEN</b>
	<b>PERENCO</b>
	<b>GABON POWER COMPANY</b>
	<b>ASOKH ENERGY</b>
	<b>SCATEC</b>
	<b>LOUETSI HYDRO</b>
<b>DESIBA</b>	
<b>PRODUCTEUR INDEPENDANT D'EAU</b>	<b>ORELO</b>
	<b>GSEZ Infra</b>
<b>BUREAU DE CONTRÔLE / CABINET D'EXPERTISE</b>	<b>BUREAU CONFORMIS</b>
	<b>COTEXA XAS</b>
	<b>AFCO</b>
	<b>APAVE</b>
	<b>INTERTEK</b>
	<b>SGS INSPECTION</b>
<b>INGENIOUS</b>	
<b>ENTREPRISES DE TRAVAUX ET MAINTENANCES ELECTRIQUES</b>	<b>SNEF GABON</b>
	<b>SOGAFRIC SERVICES</b>
	<b>SETEG</b>
	<b>BE- TECH</b>

	<b>CFAO TECHNOLOGIES</b>
	<b>LA GABONAISE D'ENERGIES</b>
	<b>MEGA SERVICES</b>
	<b>GIEEBI</b>
	<b>EIT GABON</b>
	<b>CGE GABON</b>
	<b>PRODERGIE GABON</b>
	<b>STMG</b>
	<b>ELCAN GABON</b>
	<b>SOBEA GABON</b>
	<b>COLAS GABON</b>
	<b>AGGREKO GABON</b>
	<b>WARTSILA</b>
	<b>TELEMENIA</b>
	<b>MIAG</b>
	<b>GATES</b>
	<b>INFRACOM</b>
<b>FOURNISSEURS DE MATERIELS ELECTRIQUES</b>	<b>CODALEC</b>
	<b>MATELEC</b>
	<b>CODIREL</b>
	<b>CECA – GADIS</b>
	<b>MIAG</b>
	<b>2EG</b>
	<b>MIAG</b>
	<b>FOBERD GABON</b>
	<b>BERNABE GABON</b>
	<b>DELTA PRO</b>
	<b>BRICORAMA</b>
	<b>BATIPLUS</b>
<b>PRODUCTEURS ET DISTRIBUTEURS D'EAU POTABLE</b>	<b>EAU MENDZIM</b>
	<b>EXPRESS LOGISTIC TRANSPORT</b>
	<b>SOCIETE GABONAISE D'OXYGENE</b>
	<b>SOURCE DE VIE</b>
	<b>ABASSAN SAMBA'A</b>
	<b>NTOUM JOY FOOD COMPANY</b>
	<b>AL KAWTHAR</b>
	<b>EVEREST</b>
<b>LA MAISON DE LA GLACE</b>	

	<b>MYLAN EVENT ICE</b>
	<b>ETS MAHFOOD</b>
	<b>MAISON DE LA GLACE</b>
	<b>FEELING GLACE</b>
	<b>LEYASSA MULTI-SERVICES</b>
	<b>ETS MANOL'EAU</b>
	<b>LEONYDASS TRANSPORT ET LOGISTIQUE</b>
	<b>WINNERS WATER</b>
	<b>NAND'ICE</b>

## ANNEXE 6 : LISTE DES NORMES DE LA CEI ADOPTÉES EN NORMES GABONAISES

N°	Référence CEI	Désignation	Édition	Date de publication CEI	Référence nationale	Date d'adoption nationale
1	IEC 60027-1	Lettres symboles à utiliser en électrotechnique - Partie 1: Généralités	6.0	1992	NGA CEI 60027-1	2019
2	IEC 60027-1:1992/AMD1	Lettres symboles à utiliser en électrotechnique - Partie 1: Généralités- Amendement 1	6.0	1997	NGA CEI 60027-1:1992/AMD1	2019
3	IEC 60027-1:1992/AMD2	Lettres symboles à utiliser en électrotechnique - Partie 1: Généralités- Amendement 2	6.0	2005	NGA CEI 60027-1:1992/AMD2	2019
4	IEC 60027-2	Symboles littéraux à utiliser en électrotechnique - Partie 2: télécommunications et électronique	1.0	2019	NGA CEI 60027-2	2019
5	IEC 60027-3	Symboles littéraux à utiliser en électrotechnique - Partie 3: Grandeurs logarithmiques et connexes, et leurs unités	3.0	2002	NGA CEI 60027-3	2019
6	IEC 60027-4	Symboles littéraux à utiliser en électrotechnique - Partie 4: Machines électriques tournantes	2.0	2006	NGA CEI 60027-4	2019
7	IEC 60027-6	Symboles littéraux à utiliser en technologie électrique - Partie 6: Technologie de commande	1.0	2006	NGA CEI 60027-6	2019
8	IEC 60027-7	Symboles littéraux à utiliser en électrotechnique - Partie 7: Production, transport et	1.0	2010	NGA CEI 60027-7	2019

		distribution d'électricité				
9	IEC 60028	Norme internationale de résistance pour le cuivre	2.0	1925	NGA CEI 60028	2019
10	IEC 60034-1	Machines électriques tournantes – Partie 1: Caractéristiques assignées et caractéristiques de fonctionnement	13.0	2017	NGA CEI 60034-1	2019
11	IEC 60034-11	Machines électriques tournantes - Partie 11: Protection thermique	2.0	2004	NGA CEI 60034-11	2019
12	IEC 60034-19	Machines électriques tournantes - Partie 19: Méthodes d'essais spécifiques des machines à courant continu sur alimentations conventionnelles et alimentées par redresseur	2.0	2014	NGA CEI 60034-19	2019
13	IEC 60034-2-1	Machines électriques tournantes – Partie 2-1 : Méthodes normalisées pour la détermination des pertes et du rendement à partir d'essais (à l'exclusion des machines pour véhicules de traction)	2.0	2014	NGA CEI 60034-2-1	2018
14	IEC 60034-29	Machines électriques tournantes - Partie 29: Techniques de chargement et de superposition équivalentes - Essais indirects pour déterminer	1.0	2008	NGA CEI 60034-29	2019

		l'élévation de température				
15	IEC 60034-3	Machines électriques tournantes – Partie 3 : Règles spécifiques pour les alternateurs synchrones entraînés par turbines à vapeur ou par turbines à gaz à combustion	6.0	2007	NGA CEI 60034-3	2018
16	IEC 60034-5	Machines électriques tournantes - Partie 5: Degrés de protection procurés par la conception intégrale des machines électriques tournantes (code IP) - Classification	4.0	2000	NGA CEI 60034-5	2019
17	IEC 60034-5:2000/AMD1	Machines électriques tournantes - Partie 5: Degrés de protection procurés par la conception intégrale des machines électriques tournantes (code IP) – Classification- Amendement 1	4.0	2006	NGA CEI 60034-5:2000/AMD1	2019
18	IEC 60038	Tensions normales de la CEI	7.0	2009	NGA CEI 60038	2018
19	IEC 60041	Essais de réception sur le terrain pour déterminer les performances hydrauliques des turbines hydrauliques, des pompes de stockage et des turbines-pompes	3.0	1991	NGA CEI 60041	2019

20	IEC 60044-7	Transformateurs de mesure - Partie 7: Transformateurs de tension électroniques	1.0	1999	NGA CEI 60044-7	2019
21	IEC 60044-8	Transformateurs de mesure - Partie 8: Transformateurs de courant électroniques	1.0	2002	NGA CEI 60044-8	2019
22	IEC 60045-1	Turbines à vapeur - Partie 1: Spécifications	1.0	1991	NGA CEI 60045-1	2019
23	IEC 60051-1	Appareils de mesure électriques analogiques indicateurs à action directe et leurs accessoires - Partie 1: Définitions et prescriptions générales communes à toutes les parties	6.0	2016	NGA CEI 60051-1	2019
24	IEC 60051-2	Appareils de mesure électriques analogiques indicateurs à action directe et leurs accessoires - Partie 2: Prescriptions particulières pour les ampèremètres et les voltmètres	5.0	2018	NGA CEI 60051-2	2019
25	IEC 60051-3	Appareils de mesure électriques analogiques indicateurs à action directe et leurs accessoires - Partie 3: Prescriptions particulières pour les wattmètres et les varmètres	5.0	2018	NGA CEI 60051-3	2019
26	IEC 60051-4	Appareils de mesure électriques indicateurs analogiques à action directe et leurs accessoires - Intitulé - Partie 4: Prescriptions particulières pour	5.0	2018	NGA CEI 60051-4	2019

		les fréquencesmètres				
27	IEC 60051-5	Appareils de mesure électriques analogiques indicateurs à action directe et leurs accessoires - <b>Partie 5:</b> Prescriptions particulières pour les compteurs de phase, les compteurs de facteur de puissance et les synchrosopes TC 85	5.0	2017	NGA CEI 60051-5	2019
28	IEC 60051-6	Appareils de mesure électriques analogiques indicateurs à action directe et leurs accessoires - <b>Partie 6:</b> Prescriptions particulières pour les ohmmètres (mesureurs d'impédance) et les conductimètres	5.0	2017	NGA CEI 60051-6	2019
29	IEC 60051-7	Appareils de mesure électriques analogiques indicateurs à action directe et leurs accessoires - <b>Partie 7: Exigences particulières pour les appareils à fonctions multiples</b>	5.0	2017	NGA CEI 60051-7	2019
30	IEC 60051-8	Appareils de mesure électriques analogiques indicateurs à action directe et leurs accessoires - <b>Partie 8:</b> Prescriptions particulières pour les accessoi	5.0	2017	NGA CEI 60051-8	2019

31	IEC 60051-9	Instruments de mesure électriques indicateurs analogiques à action directe et leurs accessoires. Partie 9: Méthodes d'essai recommandées	4.0	1988	NGA CEI 60051-9	2019
32	IEC 60051-9:1988/AMD1	Instruments de mesure électriques indicateurs analogiques à action directe et leurs accessoires. Partie 9: Méthodes d'essai recommandées- Amendement 1	4.0	1994	NGA CEI 60051-9:1988/AMD1	2019
33	IEC 60051-9:1988/AMD2	Instruments de mesure électriques indicateurs analogiques à action directe et leurs accessoires. Partie 9: Méthodes d'essai recommandées- Amendement 2	4.0	1995	NGA CEI 60051-9:1988/AMD2	2019
34	IEC 60055-1	Câbles sous gaine métallique, isolés au papier, pour tensions nominales jusqu'à 18/30 kV (avec conducteurs en cuivre ou en aluminium et à l'exclusion des câbles à pression de gaz et remplis d'huile) - Partie 1: Essais des câbles et de leurs accessoires	5.0	1997	NGA CEI 60055-1	2019
35	IEC 60055-1:1997/AMD1 <sup>[SEP]</sup>	Câbles sous gaine métallique, isolés au papier, pour tensions nominales jusqu'à 18/30 kV (avec conducteurs en cuivre ou en aluminium et à l'exclusion des câbles à pression de gaz et remplis d'huile) - Partie 1:	5.0	2005	NGA CEI 60055-1:1997/AMD1 <sup>[SEP]</sup>	2019

		Essais des câbles et de leurs accessoires- Amendement 1				
36	IEC 60055-2	Câbles sous gaine métallique, isolés au papier, pour tensions nominales allant jusqu'à 18/30 kV (avec conducteurs en cuivre ou en aluminium et à l'exclusion des câbles sous pression de gaz et remplis d'huile). Partie 2: exigences générales et de construction	1.0	1981	NGA CEI 60055-2	2019
37	IEC 60055-2:1981/AMD1	Câbles sous gaine métallique, isolés au papier, pour tensions nominales allant jusqu'à 18/30 kV (avec conducteurs en cuivre ou en aluminium et à l'exclusion des câbles sous pression de gaz et remplis d'huile). Partie 2: exigences générales et de construction- Amendement 1	1.0	1989	NGA CEI 60055-2:1981/AMD1	2019
38	IEC 60055-2:1981/AMD2	Câbles sous gaine métallique, isolés au papier, pour tensions nominales allant jusqu'à 18/30 kV (avec conducteurs en cuivre ou en aluminium et à l'exclusion des câbles sous pression de gaz et remplis d'huile).	1.0	2005	NGA CEI 60055-2:1981/AMD2	2019

		<b>Partie 2: exigences générales et de construction- Amendement 2</b>				
39	IEC 60059	Courants nominaux standard CEI	2.0	1999	NGA CEI 60059	2019
40	IEC 60059:1999/AM D1	Courants nominaux standard CEI-Amendement 1	2.0	2009	NGA CEI 60059:1999/AM D1	2019
41	IEC 60060-1	Techniques des essais à haute tension –Première partie: Définitions et prescriptions générales relatives aux essais	3.0	2010	NGA CEI 60060-1	2019
42	IEC 60060-2	Techniques d'essai en haute tension - Partie 2: Systèmes de mesure	3.0	2010	NGA CEI 60060-2	2019
43	IEC 60060-3	Techniques d'essai en haute tension - Partie 3: Définitions et exigences pour les essais sur site	1.0	2006	NGA CEI 60060-3	2019
44	IEC 60065	Appareils audios, vidéo et appareils électroniques analogues – Exigences de sécurité	8.0	2014	NGA CEI 60065	2018
45	IEC 60068-1	Essais environnementaux - Partie 1: Généralités et lignes directrices	7.0	2013	NGA CEI 60068-1	2019
46	IEC 60068-2-1	Essais environnementaux - Partie 2-1: Essais - Essai A: Froid	6.0	2007	NGA CEI 60068-2-1	2019
47	IEC 60068-2-10	Essais environnementaux - Partie 2-10: Essais - Essai J et conseils:	6.0	2005	NGA CEI 60068-2-10	2019

		<b>Croissance de moisissures</b>				
48	IEC 60068-2-10:2005/AMD1 [L] [SEP]	Essais environnementaux - Partie 2-10: Essais - Essai J et conseils: Croissance de moisissures Amendement 1	6.0	2018	NGA CEI 60068-2-10:2005/AMD1 [L] [SEP]	2019
49	IEC 60068-2-11	Procédures d'essai environnementales de base - Partie 2-11: Essais - Essai Ka: Brouillard salin	3.0	1981	NGA CEI 60068-2-11	2019
50	IEC 60068-2-13	Procédures d'essai environnementales de base - Partie 2-13: Essais - Essai M: Basse pression atmosphérique	4.0	1983	NGA CEI 60068-2-13	2019
51	IEC 60068-2-14	Essais d'environnement - Partie 2-14: Essais - Essai N: Changement de température	6.0	2009	NGA CEI 60068-2-14	2019
52	IEC 60068-2-17	Procédures d'essai environnementales de base - Partie 2-17: Essais - Essai Q: Scellage	4.0	1994	NGA CEI 60068-2-17	2019
53	IEC 60068-2-18 [L] [SEP]	Essais environnementaux - Partie 2-18: Essais - Essai R et recommandations: Eau	3.0	2017	NGA CEI 60068-2-18 [L] [SEP]	2019
54	IEC 60068-2-2	Essais d'environnement - Partie 2-2: Essais - Essai B: Chaleur sèche	5.0	2007	NGA CEI 60068-2-2	2019
55	IEC 60068-2-20	Essais d'environnement - Partie 2-20: Essais - Essai T: Méthodes d'essais de soudabilité et de résistance à la chaleur de soudage des dispositifs à cordes	5.0	2008	NGA CEI 60068-2-20	2019

56	IEC 60068-2-21 [L] [SEP]	Essais d'environnement - Partie 2-21: Essais - Essai U: Robustesse des terminaisons et des dispositifs de montage intégrés	6.0	2006	NGA CEI 60068-2-21 [L] [SEP]	2019
57	IEC 60068-2-27 [L] [SEP]	Essais d'environnement - Partie 2-27: Essais - Essai Ea et conseils: choc	4.0	2008	NGA CEI 60068-2-27	2019
58	IEC 60068-2-30	Essais environnementaux - Partie 2-30: Essais - Essai Db: Chaleur humide, cyclique (cycle de 12 h + 12 h)	3.0	2005	NGA CEI 60068-2-30	2019
59	IEC 60068-2-31	Essais d'environnement - Partie 2-31: Essais - Essai Ec: chocs de manutention brusques, principalement pour des échantillons de type équipement	2.0	2008	NGA CEI 60068-2-31	2019
60	IEC 60068-2-38 [L] [SEP]	Essais d'environnement - Partie 2-38: Essais - Essai Z / AD: Essai cyclique de température / humidité composite	2.0	2009	NGA CEI 60068-2-38	2019
61	IEC 60068-2-39 [L] [SEP]	Essais environnementaux - Partie 2-39: Essais - Essais et directives: Essais combinés de température ou d'humidité et d'humidité avec des pressions basses	2.0	2015	NGA CEI 60068-2-39	2019
62	IEC 60068-2-42	Essais d'environnement - Partie 2-42 : Essais - Essai Kc: Essai au dioxyde de soufre pour	3.0	2003	NGA CEI 60068-2-42	2019

		contacts et connexions				
63	IEC 60068-2-43	Essais d'environnement - Partie 2-43: Essais - Essai Kd: Essai de sulfure d'hydrogène pour contacts et connexions	2.0	2003	NGA CEI 60068-2-43	2019
64	IEC 60068-2-45	Procédures d'essai environnementales de base - Partie 2-45: Essais - Essai XA et recommandations: Immersion dans des solvants de nettoyage	1.0	1980	NGA CEI 60068-2-45	2019
65	IEC 60068-2-45:1980/AMD1	Procédures d'essai environnementales de base - Partie 2-45: Essais - Essai XA et recommandations: Immersion dans des solvants de nettoyage AMD1	1.0	1993	NGA CEI 60068-2-45:1980/AMD1	2019
66	IEC 60068-2-46	Procédures d'essai environnementales de base - Partie 2-46: Essais - Lignes directrices pour l'essai de Kd: Essai de sulfure d'hydrogène pour les contacts et les connexions	1.0	1982	NGA CEI 60068-2-46	2019
67	IEC 60068-2-47 [1] [SEP]	Essais d'environnement - Partie 2-47: Essai - Montage des échantillons pour les essais de vibration, de choc et dynamiques similaires	3.0	2005	NGA CEI 60068-2-47 [1] [SEP]	2019

68	IEC 60068-2-49	Procédures d'essai environnementales de base - Partie 2-49: Essais - Lignes directrices pour l'essai de Kc: Essai au dioxyde de soufre pour les contacts et les connexions	1.0	1983	NGA CEI 60068-2-49	2019
69	IEC 60068-2-5 [SEP]	Essais environnementaux - Partie 2-5: Essais - Essai S: Rayonnement solaire simulé au niveau du sol et lignes directrices pour les essais de rayonnement solaire et les intempéries	3.0	2018	NGA CEI 60068-2-5 [SEP]	2019
70	IEC 60068-2-52	Essais environnementaux - Partie 2-52: Essais - Essai Kb: Brouillard salin cyclique (solution de chlorure de sodium)	3.0	2017	NGA CEI 60068-2-52	2019
71	IEC 60068-2-53 [SEP]	Essais d'environnement - Partie 2-53: Essais et conseils - Essais combinés de conditions climatiques (température / humidité) et dynamiques (vibrations / chocs)	2.0	2010	NGA CEI 60068-2-53 [SEP]	2019
72	IEC 60068-2-55	Essais d'environnement - Partie 2-55: Essais - Essai Ee et recommandations - Essais de cargaison en vrac, y compris le rebond	2.0	2013	NGA CEI 60068-2-55	2019
73	IEC 60068-2-57	Essais environnementaux - Partie 2-57: Essais - Essai Ff: Vibrations -	3.0	2013	NGA CEI 60068-2-57	2019

		Méthode chronologique et battement sinusoïdal				
74	IEC 60068-2-58	Essais d'environnement - Partie 2-58: Essais - Essai Td: Méthodes d'essai de la soudabilité, de la résistance à la dissolution de la métallisation et de la chaleur de soudure des dispositifs de montage en surface (SMD)	4.0	2015	NGA CEI 60068-2-58	2019
75	IEC 60068-2-58:2015/AMD1	Essais d'environnement - Partie 2-58: Essais - Essai Td: Méthodes d'essai de la soudabilité, de la résistance à la dissolution de la métallisation et de la chaleur de soudure des dispositifs de montage en surface (SMD) AMD1: 2017 CSV (Version consolidée)	4.0	2017	NGA CEI 60068-2-58:2015/AMD1	2019
76	IEC 60068-2-6	Essais environnementaux -Partie 2:Tests - Test Fc: Vibration (sinusoïdale)	7.0	2007	NGA CEI 60068-2-6	2019
77	IEC 60068-2-60 [1] [SEP]	Essais d'environnement - Partie 2-60: Essais - Test Ke: Essai de corrosion par mélange de gaz en écoulement	3.0	2015	NGA CEI 60068-2-60 [1] [SEP]	2019
78	IEC 60068-2-61	Essais d'environnement - Partie 2-61: Méthodes d'essai - Essai Z / ABDM: Séquence climatique	1.0	1991	NGA CEI 60068-2-61	2019

79	IEC 60068-2-64 [L] [SEP]	Essais d'environnement - Partie 2-64: Essais - Essai Fh: Vibration, bande aléatoire à large bande et guidage	2.0	2008	NGA CEI 60068-2-64 [L] [SEP]	2019
80	IEC 60068-2-65	Essais d'environnement - Partie 2-65: Essais - Essai Fg: Vibration - Méthode induite acoustiquement	2.0	2013	NGA CEI 60068-2-65	2019
81	IEC 60068-2-66 [L] [SEP]	Essais d'environnement - Partie 2: Méthodes d'essai - Essai Cx: Chaleur humide, régime permanent (vapeur sous pression non saturée)	1.0	1994	NGA CEI 60068-2-66 [L] [SEP]	2019
82	IEC 60068-2-67	Essais d'environnement - Partie 2-67: Essais - Essai Cy: Essai accéléré de chaleur humide, à l'état d'équilibre, destiné principalement aux composants	1.0	1995	NGA CEI 60068-2-67	2019
83	IEC 60068-2-68	Essais d'environnement - Partie 2-68: Essais - Essai L: Poussière et sable	1.0	1994	NGA CEI 60068-2-68	2019
84	IEC 60068-2-69 [L] [SEP]	Essais d'environnement - Partie 2-69: Essais - Essai Te / Tc: Essais de soudabilité des composants électroniques et des cartes imprimées par la méthode de la balance de mouillage (mesure de la force)	3.0	2017	NGA CEI 60068-2-69 [L] [SEP]	2019
85	IEC 60068-2-7	Procédures d'essai environnementales de base - Partie 2-7: Essais - Essai Ga et guidage:	2.0	1983	NGA CEI 60068-2-7	2019

		Accélération en régime permanent				
86	IEC 60068-2-7:1983/AMD1	Procédures d'essai environnementales de base - Partie 2-7: Essais - Essai Ga et guidage: Accélération en régime permanent - Amendement 1	2.0	1986	NGA CEI 60068-2-7:1983/AMD1	2019
87	IEC 60068-2-70	Essais environnementaux - Partie 2-70: Essais - Essai Xb: Abrasion des inscriptions et des inscriptions provoquée par le frottement des doigts et des mains	1.0	1995	NGA CEI 60068-2-70	2019
88	IEC 60068-2-74	Essais d'environnement - Partie 2-74: Essais - Essai Xc: Contamination par un fluide	1.0	1999	NGA CEI 60068-2-74	2019
89	IEC 60068-2-74:1999/AMD1	Essais d'environnement - Partie 2-74: Essais - Essai Xc: Contamination par un fluide	1.0	2018	NGA CEI 60068-2-74:1999/AMD1	2019
90	IEC 60068-2-75	Essais d'environnement - Partie 2-75: Essais - Test Eh: Essais au marteau	2.0	2014	NGA CEI 60068-2-75	2019
91	IEC 60068-2-77	Essais d'environnement - Partie 2-77: Essais - Essai 77: Force du corps et choc par impact	1.0	1999	NGA CEI 60068-2-77	2019
92	IEC 60068-2-78 [L] [SEP]	Essais environnementaux - Partie 2-78: Essais - Cabine d'essai: Chaleur humide, état stable	2.0	2012	NGA CEI 60068-2-78 [L] [SEP]	2019
93	IEC 60068-2-80	Essais d'environnement - Partie 2-80: Essais - Essai Fi:	1.0	2005	NGA CEI 60068-2-80	2019

		Vibrations - Mode mixte				
94	IEC 60068-2-81	Essais d'environnement – Partie 2-81: Essais – Essai Ei: Chocs – Synthèse du spectre de réponse au choc	1.0	2003	NGA CEI 60068-2-81	2019
95	IEC 60068-2-82	Essais d'environnement - Partie 2-82: Essais - Essai XW1: Méthodes d'essai de Whiskers pour composants électroniques et électriques	1.0	2007	NGA CEI 60068-2-82	2019
96	IEC 60068-2-83	Essais d'environnement - Partie 2-83: Essais - Essai Tf: Essais de soudabilité des composants électroniques pour dispositifs de montage en surface (CMS) par la méthode de la balance de mouillage utilisant de la pâte à braser	1.0	2011	NGA CEI 60068-2-83	2019
97	IEC 60068-3-4	Essais d'environnement - Partie 3-4: Documentation d'accompagnement et conseils - Essais de chaleur humide	1.0	2001	NGA CEI 60068-3-4	2019
98	IEC 60071-1	Coordination de l'isolement - Partie 1: Définitions, principes et règles	8.0	2006	NGA CEI 60071-1	2019
99	IEC 60071-1:2006/AMD1	Coordination de l'isolement - Partie 1: Définitions, principes et règles- Amendement 1	8.0	2010	NGA CEI 60071-1:2006/AMD1	2019
100	IEC 60071-2	Coordination de l'isolement - Partie 2: Lignes directrices pour l'application	4.0	2018	NGA CEI 60071-2	2019

101	IEC 60071-5	Coordination de l'isolement - Partie 5: Procédures pour les stations de conversion de courant continu à haute tension (HVDC)	1.0	2014	NGA CEI 60071-5	2019
102	IEC 60072-1	Série Dimensions et performances pour machines électriques tournantes - Partie 1: Numéros de châssis 56 à 400 et nombre de brides 55 à 1080	6.0	1991	NGA CEI 60072-1	2019
103	IEC 60072-2	Série Dimensions et performances pour machines électriques tournantes - Partie 2: Numéros de châssis 355 à 1000 et numéros de brides 1180 à 2360	1.0	1990	NGA CEI 60072-2	2019
104	IEC 60072-3	Série Dimensions et puissance pour machines électriques tournantes - Partie 3: Petits moteurs incorporés - Nombre de brides BF10 à BF50	1.0	1994	NGA CEI 60072-3	2019
105	IEC 60073	Principes de base et de sécurité pour l'interface homme-machine, le marquage et l'identification - Principes de codage pour les indicateurs et les actionneurs	6.0	2002	NGA CEI 60073	2019
106	IEC 60076-1	Transformateurs de puissance - Partie 1: Généralités	3.0	2011	NGA CEI 60076-1	2019
107	IEC 60076-10	Transformateurs de puissance – Partie 10 : Détermination des niveaux de bruit	2.0	2016	NGA CEI 60076-10	2018

108	IEC 60076-10-1	Transformateurs de puissance - Partie 10-1: Détermination des niveaux sonores - Guide d'application	2.0	2016	NGA CEI 60076-10-1	2019
109	IEC 60076-11	Transformateurs de puissance - Partie 11: Transformateurs à sec	1.0	2004	NGA CEI 60076-11	2019
110	IEC 60076-12	Transformateurs de puissance - Partie 12: Guide de charge pour les transformateurs de puissance à sec	1.0	2008	NGA CEI 60076-12	2019
111	IEC 60076-13	Transformateurs de puissance - Partie 13: Transformateurs à remplissage liquide auto-protégés	1.0	2006	NGA CEI 60076-13	2019
112	IEC 60076-14	Transformateurs de puissance - Partie 14: Transformateurs de puissance à immersion liquide utilisant des matériaux isolants pour hautes températures	1.0	2013	NGA CEI 60076-14	2019
113	IEC 60076-15	Transformateurs de puissance - Partie 15: Transformateurs de puissance à gaz	2.0	2015	NGA CEI 60076-15	2019
114	IEC 60076-16	Transformateurs de puissance - Partie 16: Transformateurs pour applications éoliennes.	1.0	2011	NGA CEI 60076-16	2019
115	IEC 60076-18	Transformateurs de puissance - Partie 18: Mesurage de la réponse en fréquence	1.0	2012	NGA CEI 60076-18	2019

116	IEC 60076-2	Transformateurs de puissance – Partie 2 : Echauffement des transformateurs immergés dans le liquide	3.0	2011	NGA CEI 60076-2	2018
117	IEC 60076-21	Transformateurs de puissance - Partie 21: Exigences standard, terminologie et code d'essai pour régulateurs de tension par paliers	1.0	2011	NGA CEI 60076-21	2019
118	IEC 60076-3	Transformateurs de puissance – Partie 3 : Niveaux d'isolement, essais diélectriques et distances d'isolement dans l'air	3.0	2013	NGA CEI 60076-3	2018
119	IEC 60076-3:/AMD1	Transformateurs de puissance - Partie 3: Niveaux d'isolement, essais diélectriques et jeux dans l'air - Amendement 1	3.0	2018	NGA CEI 60076-3:/AMD1	2019
120	IEC 60076-4	Transformateurs de puissance - Partie 4: Guide pour le test de l'impulsion de foudre et de l'impulsion de commutation - Transformateurs de puissance et réacteurs	1.0	2002	NGA CEI 60076-4	2019
121	IEC 60076-5	Transformateurs de puissance – Partie 5 : Tenue au court-circuit	3.0	2006	NGA CEI 60076-5	2018
122	IEC 60076-6	Transformateurs de puissance - Partie 6: Réacteurs	1.0	2007	NGA CEI 60076-6	2019
123	IEC 60076-7	Transformateurs de puissance - Partie 7: Guide de charge pour les transformateurs de puissance	2.0	2018	NGA CEI 60076-7	2019

		immergés dans l'huile minérale				
124	IEC 60076-8	Transformateurs de puissance - Partie 8: Guide d'application	1.0	1997	NGA CEI 60076-8	2019
125	IEC 60079-0	Atmosphères explosives - Partie 0: Équipement - Exigences générales	7.0	2017	NGA CEI 60079-0	2019
126	IEC 60079-1	Atmosphères explosives - Partie 1: Protection des équipements par des enceintes antidéflagrantes "d"	7.0	2014	NGA CEI 60079-1	2019
127	IEC 60079-10-1	Atmosphères explosives - Partie 10-1: Classification des zones - Atmosphères gaz explosives	2.0	2015	NGA CEI 60079-10-1	2019
128	IEC 60079-10-2	Atmosphères explosives - Partie 10-2: Classification des zones - Atmosphères de poussières explosives	2.0	2015	NGA CEI 60079-10-2	2019
129	IEC 60079-11	Atmosphères explosives - Partie 11: Protection de l'équipement par la sécurité intrinsèque "i"	6.0	2011	NGA CEI 60079-11	2019
130	IEC 60079-13	Atmosphères explosives - Partie 13: Protection de l'équipement par la chambre pressurisée "p" et la chambre ventilée artificiellement "v"	2.0	2017	NGA CEI 60079-13	2019
131	IEC 60079-14	Atmosphères explosives - Partie 14: Conception, sélection et montage des installations électriques	5.0	2013	NGA CEI 60079-14	2019

132	IEC 60079-15	Atmosphères explosives - Partie 15: Protection de l'équipement par type de protection "n"	5.0	2017	NGA CEI 60079-15	2019
133	IEC 60079-17	Atmosphères explosives - Partie 17: Inspection et maintenance des installations électriques	5.0	2013	NGA CEI 60079-17	2019
134	IEC 60079-18	Atmosphères explosives - Partie 18: Protection des équipements par encapsulation "m"	4.0	2014	NGA CEI 60079-18	2019
135	IEC 60079-18:2014/AMD1	Atmosphères explosives - Partie 18: Protection des équipements par encapsulation "m"-Amendement 1	4.0	2017	NGA CEI 60079-18:2014/AMD1	2019
136	IEC 60079-19	Atmosphères explosives - Partie 19: Réparation, révision et remise en état de l'équipement	3.0	2010	NGA CEI 60079-19	2019
137	IEC 60079-19:2010/AMD1	Atmosphères explosives - Partie 19: Réparation, révision et remise en état de l'équipement-Amendement 1	3.0	2015	NGA CEI 60079-19:2010/AMD1	2019
138	IEC 60079-2	Atmosphères explosives - Partie 2: Protection des équipements par enceinte sous pression "p"	6.0	2014	NGA CEI 60079-2	2019
139	IEC 60079-25	Atmosphères explosives - Partie 25: Systèmes électriques à sécurité intrinsèque	2.0	2010	NGA CEI 60079-25	2019
140	IEC 60079-26	Atmosphères explosives - Partie 26: Équipement avec niveau de protection d'équipement (EPL) Ga	3.0	2014	NGA CEI 60079-26	2019

141	IEC 60079-28:	Atmosphères explosives - Partie 28: Protection des équipements et des systèmes de transmission utilisant un rayonnement optique	2.0	2015	NGA CEI 60079-28:	2019
142	IEC 60079-29-1	Atmosphères explosives - Partie 29-1: Détecteurs de gaz - Exigences de performance des détecteurs de gaz inflammables	2.0	2016	NGA CEI 60079-29-1	2019
143	IEC 60079-29-2	Atmosphères explosives - Partie 29-2: Détecteurs de gaz - Sélection, installation, utilisation et maintenance de détecteurs de gaz inflammables et d'oxygène	2.0	2015	NGA CEI 60079-29-2	2019
144	IEC 60079-29-3	Atmosphères explosives - Partie 29-3: Détecteurs de gaz - Lignes directrices pour la sécurité fonctionnelle des systèmes de détection de gaz fixes	1.0	2014	NGA CEI 60079-29-3	2019
145	IEC 60079-29-4	Atmosphères explosives - Partie 29-4: Détecteurs de gaz - Exigences de performance des détecteurs à trajet ouvert pour les gaz inflammables	1.0	2009	NGA CEI 60079-29-4	2019
146	IEC 60079-31	Atmosphères explosives - Partie 31: Protection de l'équipement contre l'inflammation des poussières par enveloppe "t"	2.0	2013	NGA CEI 60079-31	2019
147	IEC 60079-32-2	Atmosphères explosives - Partie 32-2: Risques	1.0	2015	NGA CEI 60079-32-2	2019

		électrostatiques - Essais				
148	IEC 60079-33	Atmosphères explosives - Partie 33: Protection des équipements par des protections spéciales	1.0	2012	NGA CEI 60079-33	2019
149	IEC 60079-35-1	Atmosphères explosives - Partie 35-1: Lumières d'obturation pour utilisation dans les mines sensibles au grisou - Exigences générales - Construction et essais en relation avec le risque d'explosion	1.0	2011	NGA CEI 60079-35-1	2019
150	IEC 60079-35-2	Atmosphères explosives - Partie 35-2: Bougies d'appoint à utiliser dans les mines sensibles aux grisou - Performances et autres questions relatives à la sécurité	1.0	2011	NGA CEI 60079-35-2	2019
151	IEC 60079-5	Atmosphères explosives - Partie 5: Protection de l'équipement par remplissage en poudre "q"	4.0	2015	NGA CEI 60079-5	2019
152	IEC 60079-6	Atmosphères explosives - Partie 6: Protection des équipements par immersion dans un liquide "o"	4.0	2015	NGA CEI 60079-6	2019
153	IEC 60079-7	Atmosphères explosives - Partie 7: Protection de l'équipement par sécurité accrue "e"	5.0	2015	NGA CEI 60079-7	2019
154	IEC 60079-7:2015/AMD1	Atmosphères explosives - Partie 7: Protection de l'équipement par sécurité accrue	5.0	2017	NGA CEI 60079-7:2015/AMD1	2019

		"e"-Amendement 1				
155	IEC 60085	Isolation électrique - Évaluation thermique et désignation	4.0	2007	NGA CEI 60085	2019
156	IEC 60086-4	Batteries primaires -Partie 4: Sécurité des piles au lithium	4.0	2014	NGA CEI 60086-4	2019
157	IEC 60092-504	Installations électriques à bord des navires - Partie 504: Automatisation, contrôle et instrumentation	4.0	2016	NGA CEI 60092-504	2019
158	IEC 60099-4	Parafoudres - Partie 4: Parafoudres à oxyde métallique sans interstices pour systèmes alternatifs	3.0	2014	NGA CEI 60099-4	2019
159	IEC 60099-5	Parafoudres - Partie 5: Recommandations de sélection et d'application	3.0	2018	NGA CEI 60099-5	2019
160	IEC 60099-6	Parafoudres - Partie 6: Parafoudres contenant des structures à créneaux en série et en parallèle - Évaluation: 52 kV et moins	1.0	2002	NGA CEI 60099-6	2019
161	IEC 60099-8	Parafoudres - Partie 8: Parafoudres à oxyde métallique à intervalle en série externe (EGLA) pour les lignes aériennes de transmission et de distribution des systèmes alternatifs de plus de 1 kV	2.0	2017	NGA CEI 60099-8	2019

162	IEC 60099-9	Parafoudres - Partie 9: Parafoudres à oxyde métallique sans interstices pour stations de conversion CCHT	1.0	2014	NGA CEI 60099-9	2019
163	IEC 60107-1	Méthodes de mesure sur les récepteurs de transmission de télévision - Partie 1: Considérations générales - Mesurages aux fréquences radio et vidéo	3.0	1997	NGA CEI 60107-1	2019
164	IEC 60112	Méthode de détermination de la preuve et des indices de suivi comparatifs de matériaux isolants solides	4.0	2003	NGA CEI 60112	2019
165	IEC 60112:2003/AM D1	Méthode de détermination de la preuve et des indices de suivi comparatifs de matériaux isolants solides- Amendement 1	4.0	2009	NGA CEI 60112:2003/AM D1	2019
166	IEC 60127-1	Fusibles miniatures - Partie 1: Définitions des fusibles miniatures et exigences générales pour les éléments de remplacement miniatures	2.0	2006	NGA CEI 60127-1	2019
167	IEC 60127- 1:2006/AMD1	Fusibles miniatures - Partie 1: Définitions des fusibles miniatures et exigences générales pour les éléments de remplacement miniatures- Amendement 1	2.0	2011	NGA CEI 60127- 1:2006/AMD1	2019

168	IEC 60127-1:2006/AMD2	Fusibles miniatures - Partie 1: Définitions des fusibles miniatures et exigences générales pour les éléments de remplacement miniatures- Amendement 2	2.0	2015	NGA CEI 60127-1:2006/AMD2	2019
169	IEC 60127-10	Fusibles miniatures - Partie 10: Guide de l'utilisateur pour les fusibles miniatures	1.0	2001	NGA CEI 60127-10	2019
170	IEC 60127-2	Fusibles miniatures - Partie 2: Liens fusibles de la cartouche	3.0	2014	NGA CEI 60127-2	2019
171	IEC 60127-3 <sup>[1]</sup> <sub>[SEP]</sub>	Fusibles miniatures - Partie 3: Liens fusibles miniatures	3.0	2015	NGA CEI 60127-3 <sup>[1]</sup> <sub>[SEP]</sub>	2019
172	IEC 60127-4	Fusibles miniatures - Partie 4: Liens universels modulaires (UMF) - Types à montage traversant et à montage en surface	3.0	2005	NGA CEI 60127-4	2019
173	IEC 60127-4:2005/AMD1 <sup>[1]</sup> <sub>[SEP]</sub>	Fusibles miniatures - Partie 4: Liens universels modulaires (UMF) - Types à montage traversant et à montage en surface- Amendement 1	3.0	2008	NGA CEI 60127-4:2005/AMD1 <sup>[1]</sup> <sub>[SEP]</sub>	2019
174	IEC 60127-4:2005/AMD2	Fusibles miniatures - Partie 4: Liens universels modulaires (UMF) - Types à montage traversant et à montage en surface- Amendement 2	3.0	2012	NGA CEI 60127-4:2005/AMD2	2019
175	IEC 60127-5	Fusibles miniatures - Partie 5: Lignes directrices pour l'évaluation de la qualité des	2.0	2016	NGA CEI 60127-5	2019

		éléments de remplacement miniatures				
176	IEC 60127-6	Fusibles miniatures - Partie 6: Porte-fusibles pour éléments de remplacement miniatures	2.0	2014	NGA CEI 60127-6	2019
177	IEC 60127-7 <sup>[1]</sup> <sub>[SEP]</sub>	Fusibles miniatures - Partie 7: Liens fusibles miniatures pour applications spéciales	2.0	2015	NGA CEI 60127-7 <sup>[1]</sup> <sub>[SEP]</sub>	2019
178	IEC 60127-8	Fusibles miniatures - Partie 8: Résistances à fusibles avec protection particulière contre les surintensités	1.0	2018	NGA CEI 60127-8	2019
179	IEC 60146-1-1	Convertisseurs à semiconducteurs – Exigences générales et convertisseurs commutés par le réseau – Partie 1-1 : Spécification des exigences de base	4.0	2009	NGA CEI 60146-1-1	2018
180	IEC 60146-2	Convertisseurs à semiconducteurs – Partie 2 : Convertisseurs auto-commutés à semiconducteurs y compris les convertisseurs à courant continu directs	2.0	1999	NGA CEI 60146-2	2018
181	IEC 60204-1	Sécurité des machines – Équipement électrique des machines – Partie 1 : Exigences générales	6.0	2016	NGA CEI 60204-1	2018

182	IEC 60204-11	Sécurité des machines – Équipement électrique des machines – Partie 11 : Prescriptions pour les équipements HT fonctionnant à des tensions supérieures à 1 000 V c.a. ou 1 500 V c.c.p. et ne dépassant pas 36 kV	1.0	2000	NGA CEI 60204-11	2018
183	IEC 60204-31	Sécurité des machines – Équipement électrique des machines – Partie 31 : Exigences particulières de sécurité et de CEM pour machines à coudre, unités et systèmes de couture	4.0	2013	NGA CEI 60204-31	2018
184	IEC 60204-33	Sécurité des machines – Équipement électrique des machines – Partie 33 : Exigences pour les équipements de fabrication des semi-conducteurs	1.0	2009	NGA CEI 60204-33	2018
185	IEC 60204-34	Sécurité des machines - Équipement électrique des machines - Partie 34 : Exigences pour les machines-outils	1.0	2016	NGA CEI 60204-34	2018
186	IEC 60247	Liquides isolants – Mesure de la permittivité relative, du facteur de dissipation diélectrique ( $\tan \delta$ ) et de la résistivité en courant continu	3.0	2004	NGA CEI 60247	2018

187	IEC 60255-1	Relais de mesure et dispositifs de protection – Partie 1 : Exigences communes	1.0	2009	NGA CEI 60255-1	2018
188	IEC 60255-12	Relais électriques Douzième partie : Relais directionnels et relais de puissance à deux grandeurs d'alimentation d'entrée	1.0	1980	NGA CEI 60255-12	2018
189	IEC 60255-121	Relais de mesure et dispositifs de protection – Partie 121 : Exigences fonctionnelles pour protection de distance	1.0	2014	NGA CEI 60255-121	2018
190	IEC 60255-127	Relais de mesure et dispositifs de protection – Partie 127 : Exigences fonctionnelles pour les protections à minimum et maximum de tension	1.0	2010	NGA CEI 60255-127	2018
191	IEC 60255-13	Relais électriques Treizième partie : Relais différentiels à pourcentage	1.0	1980	NGA CEI 60255-13	2018
192	IEC 60255-149	Relais de mesure et dispositifs de protection – Partie 149 : Exigences fonctionnelles pour relais électriques thermiques	1.0	2013	NGA CEI 60255-149	2018
193	IEC 60255-151	Relais de mesure et dispositifs de protection – Partie 151 : Exigences fonctionnelles pour les protections à minimum et maximum de courant	1.0	2009	NGA CEI 60255-151	2018

194	IEC 60255-24	Relais de mesure et dispositifs de protection – Partie 24 : Format commun pour l'échange de données transitoires (COMTRADE) dans les réseaux électriques	2.0	2013	NGA CEI 60255-24	2018
195	IEC 60255-26	Relais de mesure et dispositifs de protection – Partie 26 : Exigences de compatibilité électromagnétique	3.0	2013	NGA CEI 60255-26	2018
196	IEC 60255-27	Relais de mesure et dispositifs de protection – Partie 27 : Exigences de sécurité	2.0	2013	NGA CEI 60255-27	2018
197	IEC 60269-1	Fusibles basse tension – Partie 1 : Exigences générales	4.0	2006	NGA CEI 60269-1	2018
198	IEC 60269-1-amd1	Fusibles basse tension – Partie 1 : Exigences générales	4.0	2009	NGA CEI 60269-1-amd1	2018
199	IEC 60269-1-amd2	Fusibles basse tension – Partie 1 : Exigences générales	4.0	2014	NGA CEI 60269-1-amd2	2018
200	IEC 60269-2	Fusibles basse tension – Partie 2 : Exigences supplémentaires pour les fusibles destinés à être utilisés par des personnes habilitées (fusibles pour usages essentiellement industriels) – Exemples de systèmes de fusibles normalisés A à K	5.0	2013	NGA CEI 60269-2	2018

201	IEC 60269-2-amd1	Fusibles basse tension – Partie 2 : Exigences supplémentaires pour les fusibles destinés à être utilisés par des personnes habilitées (fusibles pour usages essentiellement industriels) – Exemples de systèmes de fusibles normalisés A à K	5.0	2016	NGA CEI 60269-2-amd1	2018
202	IEC 60282-1	Fusibles à haute tension – Partie 1 : Fusibles limiteurs de courant	7.0	2009	NGA CEI 60282-1	2018
203	IEC 60282-1-amd1	Fusibles à haute tension – Partie 1 : Fusibles limiteurs de courant	7.0	2014	NGA CEI 60282-1-amd1	2018
204	IEC 60287-1-1	Câbles électriques – Calcul du courant admissible – Partie 1-1 : Equations de l'intensité du courant admissible (facteur de charge 100 %) et calcul des pertes – Généralités	1.0	2006	NGA CEI 60287-1-1	2018
205	IEC 60287-1-1-amd1	Câbles électriques – Calcul du courant admissible – Partie 1-1 : Equations de l'intensité du courant admissible (facteur de charge 100 %) et calcul des pertes – Généralités	1.0	2014	NGA CEI 60287-1-1-amd1	2018
206	IEC 60287-2-1	Câbles électriques – Calcul du courant admissible – Partie 2-1 : Résistance thermique – Calcul de la résistance thermique	2.0	2015	NGA CEI 60287-2-1	2018

207	IEC 60287-3-1	Câbles électriques – Calcul du courant admissible – Partie 3-1 : Conditions de fonctionnement – Conditions du site de référence	2.0	2017	NGA CEI 60287-3-1	2018
208	IEC 60308	Turbines hydrauliques – Essais des systèmes de régulation	2.0	2005	NGA CEI 60308	2018
209	IEC 60311	Fers à repasser électriques pour usage domestique ou analogue – Méthodes de mesure de l'aptitude à la fonction	5.0	2016	NGA CEI 60311	2018
210	IEC 60335-1	Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 1 : Exigences générales	5.0	2010	NGA CEI 60335-1	2018
211	IEC 60335-1-amd1	Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 1 : Exigences générales	5.0	2013	NGA CEI 60335-1-amd1	2018
212	IEC 60335-1-amd2	Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 1 : Exigences générales	5.0	2016	NGA CEI 60335-1-amd2	2018
213	IEC 60335-2-2	Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité -Partie 2-2 : Règles particulières pour les aspirateurs et les appareils de nettoyage à succion d'eau	6.0	2009	NGA CEI 60335-2-2	2018
214	IEC 60335-2-24	Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 2-24 : Règles particulières pour les appareils de	7.0	2010	NGA CEI 60335-2-24	2018

		réfrigération, les sorbetières et les fabriques de glace				
215	IEC 60335-2-24-amd1	Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 2-24 : Règles particulières pour les appareils de réfrigération, les sorbetières et les fabriques de glace	7.0	2012	NGA CEI 60335-2-24-amd1	2018
216	IEC 60335-2-24-amd2	Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 2-24 : Règles particulières pour les appareils de réfrigération, les sorbetières et les fabriques de glace	7.0	2017	NGA CEI 60335-2-24-amd2	2018
217	IEC 60335-2-2-amd1	Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 2-2 : Règles particulières pour les aspirateurs et les appareils de nettoyage à aspiration d'eau	6.0	2012	NGA CEI 60335-2-2-amd1	2018
218	IEC 60335-2-2-amd2	Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 2-2 : Exigences particulières pour les aspirateurs et les appareils de nettoyage à aspiration d'eau	6.0	2016	NGA CEI 60335-2-2-amd2	2018
219	IEC 60335-2-3	Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 2-3 : Exigences particulières pour les fers à repasser électriques	6.0	2012	NGA CEI 60335-2-3	2018

220	IEC 60335-2-3-amd1	Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 2-3 : Exigences particulières pour les fers à repasser électriques	6.0	2015	NGA CEI 60335-2-3-amd1	2018
221	IEC 60335-2-89	Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 2-89 : Règles particulières pour les appareils de réfrigération à usage commercial avec une unité de fluide frigorigène ou un compresseur incorporé ou à distance	2.0	2010	NGA CEI 60335-2-89	2018
222	IEC 60335-2-89-amd1	Appareils électrodomestiques et analogues – Sécurité – Partie 2-89 : Règles particulières pour les appareils de réfrigération à usage commercial avec une unité de fluide frigorigène ou un compresseur incorporé ou à distance	2.0	2012	NGA CEI 60335-2-89-amd1	2018
223	IEC 60335-2-89-amd2	Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité -Partie 2-89 : Prescriptions particulières pour les appareils de réfrigération à usage commercial avec une unité de réfrigération incorporée ou à distance ou un compresseur	2.0	2015	NGA CEI 60335-2-89-amd2	2018
224	IEC 60364-1	Installations électriques à basse tension – Partie 1 : Principes fondamentaux, détermination des	5.0	2005	NGA CEI 60364-1	2018

		caractéristiques générales, définitions				
225	IEC 60364-4-41	Installations électriques à basse tension – Partie 4-41 : Protection pour assurer la sécurité – Protection contre les chocs électriques	5.0	2005	NGA CEI 60364-4-41	2018
226	IEC 60364-4-41-amd1	Installations électriques à basse tension – Partie 4-41 : Protection pour assurer la sécurité – Protection contre les chocs électriques	5.0	2017	NGA CEI 60364-4-41-amd1	2018
227	IEC 60364-4-42	Installations électriques basse tension – Partie 4-42 : Protection pour assurer la sécurité – Protection contre les effets thermiques	3.0	2010	NGA CEI 60364-4-42	2018
228	IEC 60364-4-42-amd1	Installations électriques basse tension – Partie 4-42 : Protection pour assurer la sécurité – Protection contre les effets thermiques	3.0	2014	NGA CEI 60364-4-42-amd1	2018
229	IEC 60364-4-43	Installations électriques à basse tension – Partie 4-43 : Protection pour assurer la sécurité – Protection contre les surintensités	3.0	2008	NGA CEI 60364-4-43	2018
230	IEC 60364-4-44	Installations électriques à basse tension – Partie 4-44 : Protection pour assurer la sécurité – Protection contre les perturbations	2.0	2007	NGA CEI 60364-4-44	2018

		de tension et les perturbations électromagnétiques				
231	IEC 60364-4-44-amd1	Installations électriques à basse tension – Partie 4-44 : Protection pour assurer la sécurité – Protection contre les perturbations de tension et les perturbations électromagnétiques	2.0	2015	NGA CEI 60364-4-44-amd1	2018
232	IEC 60364-4-44-amd2	Installations électriques à basse tension – Partie 4-44 : Protection pour assurer la sécurité – Protection contre les perturbations de tension et les perturbations électromagnétiques	2.0	2018	NGA CEI 60364-4-44-amd2	2018
233	IEC 60364-5-51	Installations électriques des bâtiments – Partie 5-51 : Choix et mise en œuvre des matériels électriques – Règles communes	5.0	2005	NGA CEI 60364-5-51	2018
234	IEC 60364-5-52	Installations électriques à basse tension – Partie 5-52 : Choix et mise en œuvre des matériels électriques – Canalisations	3.0	2009	NGA CEI 60364-5-52	2018
235	IEC 60364-5-53	Installations électriques des bâtiments – Partie 5-53 : Choix et mise en œuvre des matériels électriques – Sectionnement,	3.0	2001	NGA CEI 60364-5-53	2018

		<b>coupure et commande</b>				
236	IEC 60364-5-53-amd1	Installations électriques des bâtiments – Partie 5-53 : Choix et mise en œuvre des matériels électriques – Sectionnement, coupure et commande	3.0	2002	NGA CEI 60364-5-53-amd1	2018
237	IEC 60364-5-53-amd2	Installations électriques des bâtiments – Partie 5-53 : Choix et mise en œuvre des matériels électriques – Sectionnement, coupure et commande	3.0	2015	NGA CEI 60364-5-53-amd2	2018
238	IEC 60364-5-54	Installations électriques basse-tension – Partie 5-54 : Choix et mise en œuvre des matériels électriques – Installations de mise à la terre et conducteurs de protection	3.0	2011	NGA CEI 60364-5-54	2018
239	IEC 60364-5-55	Installations électriques des bâtiments – Partie 5-55 : Choix et mise en œuvre des matériels électriques – Autres matériels	2.0	2011	NGA CEI 60364-5-55	2018
240	IEC 60364-5-55-amd1	Installations électriques des bâtiments – Partie 5-55 : Choix et mise en œuvre des matériels électriques – Autres matériels	2.0	2012	NGA CEI 60364-5-55-amd1	2018

241	IEC 60364-5-55-amd2	Installations électriques des bâtiments – Partie 5-55 : Choix et mise en œuvre des matériels électriques – Autres matériels	2.0	2016	NGA CEI 60364-5-55-amd2	2018
242	IEC 60364-6	Installations électriques à basse tension – Partie 6 : Vérification	2.0	2016	NGA CEI 60364-6	2018
243	IEC 60364-7-701	Installations électriques à basse tension – Partie 7-701 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux – Emplacements contenant une baignoire ou une douche	2.0	2006	NGA CEI 60364-7-701	2018
244	IEC 60364-7-702	Installations électriques à basse tension – Partie 7-702 : Exigences pour les installations ou emplacements spéciaux – Piscines et fontaines	3.0	2010	NGA CEI 60364-7-702	2018
245	IEC 60364-7-703	Installations électriques dans les bâtiments – Partie 7-703 : Exigences pour les installations ou emplacements spéciaux – Locaux contenant des radiateurs pour saunas	2.0	2004	NGA CEI 60364-7-703	2018
246	IEC 60364-7-704	Installations électriques basse tension -Partie 7-704 : Exigences pour les installations ou emplacements spéciaux - Installations de chantier de construction et de démolition	3.0	2017	NGA CEI 60364-7-704	2018

247	IEC 60364-7-705	Installations électriques basse tension – Partie 7-705 : Exigences pour les installations ou emplacements spéciaux – Etablissements agricoles et horticoles	2.0	2006	NGA CEI 60364-7-705	2018
248	IEC 60364-7-706	Installations électriques basse tension – Partie 7-706 : Exigences pour les installations ou emplacements spéciaux – Enceintes conductrices exigües	2.0	2005	NGA CEI 60364-7-706	2018
249	IEC 60364-7-708	Installations électriques basse tension -Partie 7-708 : Exigences pour les installations ou emplacements spéciaux - Parcs pour caravanes, parcs de camping et emplacements similaires	3.0	2017	NGA CEI 60364-7-708	2018
250	IEC 60364-7-709	Installations électriques à basse tension – Partie 7-709 : Exigences pour les installations ou emplacements spéciaux – Marinas et emplacements analogues	2.0	2007	NGA CEI 60364-7-709	2018
251	IEC 60364-7-709-amd1	Installations électriques à basse tension – Partie 7-709 : Exigences pour les installations ou emplacements spéciaux – Marinas et emplacements analogues	2.0	2012	NGA CEI 60364-7-709-amd1	2018

252	IEC 60364-7-710	Installations électriques des bâtiments – Partie 7-710 : Règles pour les installations ou emplacements spéciaux – Locaux à usages médicaux	1.0	2002	NGA CEI 60364-7-710	2018
253	IEC 60364-7-712	Installations électriques basse tension – Partie 7-712 : Exigences applicables aux installations ou emplacements spéciaux – Installations d'énergie solaire photovoltaïque (PV)	2.0	2017	NGA CEI 60364-7-712	2018
254	IEC 60364-7-713	Installations électriques basse tension – Partie 7-713 : Exigences pour les installations et emplacements spéciaux – Mobilier	2.0	2013	NGA CEI 60364-7-713	2018
255	IEC 60364-7-714	Installations électriques à basse tension – Partie 7-714 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux – Installations d'éclairage extérieur	2.0	2011	NGA CEI 60364-7-714	2018
256	IEC 60364-7-715	Installations électriques à basse tension – Partie 7-715 : Règles pour les installations et emplacements spéciaux – Installations d'éclairage à très basse tension	2.0	2011	NGA CEI 60364-7-715	2018
257	IEC 60364-7-717	Installations électriques à basse tension – Partie 7-717 : Règles pour les installations ou emplacements spéciaux – Unités	2.0	2009	NGA CEI 60364-7-717	2018

		mobiles ou transportables				
258	IEC 60364-7-740	Installations électriques des bâtiments – Partie 7-740 : Règles pour les installations ou emplacements spéciaux – Installations électriques temporaires de structures, jeux et baraques dans des champs de foire, des parcs de loisirs et des cirques	1.0	2000	NGA CEI 60364-7-740	2018
259	IEC 60445	Principes fondamentaux et de sécurité pour les interfaces homme-machine, le marquage et l'identification – Identification des bornes de matériels, des extrémités de conducteurs et des conducteurs	6.0	2017	NGA CEI 60445	2018
260	IEC 60512-12-4	Connecteurs pour équipements électroniques – Essais et mesures – Partie 12-4 : Essais de soudure – Essai 12d : Résistance à la chaleur de soudage, méthode de bain de soudage	1.0	2006	NGA CEI 60512-12-4	2018
261	IEC 60529	Degrés de protection procurés par les enveloppes (Code IP)	2.0	1989	NGA CEI 60529	2018
262	IEC 60529-amd1	Degrés de protection procurés par les enveloppes (Code IP)	2.0	1989	NGA CEI 60529-amd1	2018
263	IEC 60529-amd2	Degrés de protection procurés	2.0	2013	NGA CEI 60529-amd2	2018

		par les enveloppes (Code IP)				
264	IEC 60598-1	Luminaires – Partie 1 : Exigences générales et essais	8.0	2014	NGA CEI 60598-1	2018
265	IEC 60598-1- amd1	Luminaires – Partie 1 : Exigences générales et essais	8.0	2017	NGA CEI 60598-1-amd1	2018
266	IEC 60644	Spécification relative aux éléments de remplacement à haute tension destinés à des circuits comprenant des moteurs	2.0	2009	NGA CEI 60644	2018
267	IEC 60661	Méthodes de mesure de l'aptitude à la fonction des cafetières électriques à usage domestique	2.0	1999	NGA CEI 60661	2018
268	IEC 60661- amd1	Méthodes de mesure de l'aptitude à la fonction des cafetières électriques à usage domestique	2.0	1999	NGA CEI 60661-amd1	2018
269	IEC 60661- amd2	Méthodes de mesure de l'aptitude à la fonction des cafetières électriques à usage domestique	2.0	2005	NGA CEI 60661-amd2	2018
270	IEC 60664-1	Coordination de l'isolement des matériels dans les systèmes (réseaux) à basse tension – Partie 1 : Principes, exigences et essais	2.0	2007	NGA CEI 60664-1	2018

271	IEC 60664-2-1	Coordination de l'isolement des matériels dans les systèmes (réseaux) à basse tension – Partie 2-1 : Guide d'application – Explication de l'application de la série CEI 60664, exemples de dimensionnement et d'essais diélectriques	2.0	2011	NGA CEI 60664-2-1	2018
272	IEC 60664-2-2	Coordination de l'isolation des équipements dans les systèmes basse tension -Partie 2-2 : Considérations d'interface - Guide d'application	1.0	2002	NGA CEI 60664-2-2	2018
273	IEC 60664-3	Coordination de l'isolement des matériels dans les systèmes (réseaux) à basse tension – Partie 3 : Utilisation de revêtement, d'emportage ou de moulage pour la protection contre la pollution	3.0	2016	NGA CEI 60664-3	2018
274	IEC 60664-4	Coordination de l'isolement des matériels dans les systèmes (réseaux) à basse tension – Partie 4 : Considérations sur les contraintes de tension à haute fréquence	2.0	2005	NGA CEI 60664-4	2018
275	IEC 60705	Fours à micro-ondes à usage domestique – Méthodes de mesure de l'aptitude à la fonction	4.0	2010	NGA CEI 60705	2018
276	IEC 60705-amd1	Fours à micro-ondes à usage domestique – Méthodes de mesure de	4.0	2014	NGA CEI 60705-amd1	2018

		<b>l'aptitude à la fonction</b>				
277	IEC 60715	Dimensions de l'appareillage à basse tension – Montage normalisé sur profilés-supports pour le support mécanique des appareillages et de leurs accessoires	2.0	2017	NGA CEI 60715	2018
278	IEC 60724	Limites de température de court-circuit des câbles électriques de tensions assignées de 1kV (Um =1,2kV) et 3kV (Um =3,6kV)	3.0	2000	NGA CEI 60724	2018
279	IEC 60724-amd1	Limites de température de court-circuit des câbles électriques de tensions assignées de 1kV (Um =1,2kV) et 3kV (Um =3,6kV)	3.0	2008	NGA CEI 60724-amd1	2018
280	IEC 60745-1	Outils électroportatifs à moteur – Sécurité – Partie 1 : Règles générales	4.0	2006	NGA CEI 60745-1	2018
281	IEC 60745-2-22	Outils électroportatifs à moteur – Sécurité – Partie 2-22 : Règles particulières pour les tronçonneuses à disques	1.0	2011	NGA CEI 60745-2-22	2018
282	IEC 60755	Prescriptions générales de sécurité pour les dispositifs de protection à courant résiduel	1.0	2017	NGA CEI 60755	2018

283	IEC 60831-1	Condensateurs shunt de puissance auto régénérateurs pour réseaux à courant alternatif de tension assignée inférieure ou égale à 1 000 V – Partie 1 : Généralités – Caractéristiques fonctionnelles, essais et valeurs assignées – Règles de sécurité – Guide d'installation et d'exploitation	3.0	2014	NGA CEI 60831-1	2018
284	IEC 60831-2	Condensateurs shunt de puissance auto régénérateurs pour réseaux à courant alternatif de tension assignée inférieure ou égale à 1 000 V – Partie 2 : Essais de vieillissement, d'autorégénération et de destruction	3.0	2014	NGA CEI 60831-2	2018
285	IEC 60898-1	Petit appareillage électrique – Disjoncteurs pour la protection contre les surintensités pour installations domestiques et analogues – Partie 1 : Disjoncteurs pour le fonctionnement en courant alternatif	2.0	2015	NGA CEI 60898-1	2018
286	IEC 60909-2	Courants de court-circuit en triphasé arc. Systèmes - Partie 2 : Données de l'équipement électrique pour les calculs de courant de court-circuit	2.0	2008	NGA CEI 60909-2	2018
287	IEC 60913	Applications ferroviaires – Installations fixes – Lignes aériennes de contact pour la traction électrique	2.0	2013	NGA CEI 60913	2018

288	IEC 60947-1	Appareillage à basse tension – Partie 1 : Règles générales	5.0	2007	NGA CEI 60947-1	2018
289	IEC 60947-1- amd1	Appareillage à basse tension – Partie 1 : Règles générales	5.0	2010	NGA CEI 60947-1- amd1	2018
290	IEC 60947-1- amd2	Appareillage à basse tension – Partie 1 : Règles générales	5.0	2014	NGA CEI 60947-1- amd2	2018
291	IEC 60947-2	Appareillage à basse tension – Partie 2 : Disjoncteurs	5.0	2016	NGA CEI 60947-2	2018
292	IEC 60947-3	Appareillage à basse tension – Partie 3 : Interrupteurs, sectionneurs, interrupteurs- sectionneurs et combinés- fusibles	3.0	2008	NGA CEI 60947-3	2018
293	IEC 60947-3- amd1	Appareillage à basse tension – Partie 3 : Interrupteurs, sectionneurs, interrupteurs- sectionneurs et combinés- fusibles	3.0	2012	NGA CEI 60947-3- amd1	2018
294	IEC 60947-3- amd2	Appareillage à basse tension – Partie 3 : Interrupteurs, sectionneurs, interrupteurs- sectionneurs et combinés- fusibles	3.0	2015	NGA CEI 60947-3- amd2	2018
295	IEC 60947-4-1	Appareillage à basse tension – Partie 4-1 : Contacteurs et démarreurs de moteurs – Contacteurs et démarreurs électromécaniques	3.0	2009	NGA CEI 60947-4-1	2018
296	IEC 60947-4-1- amd1	Appareillage à basse tension – Partie 4-1 : Contacteurs et démarreurs de moteurs – Contacteurs et	3.0	2012	NGA CEI 60947-4-1- amd1	2018

		démarreurs électromécaniques				
297	IEC 60947-6-1	Appareillage à basse tension– Partie 6-1 : Matériels à fonctions multiples – Matériels de connexion de transfert	2.0	2005	NGA CEI 60947-6-1	2018
298	IEC 60947-6-1-amd1	Appareillage à basse tension– Partie 6-1 : Matériels à fonctions multiples – Matériels de connexion de transfert	2.0	2013	NGA CEI 60947-6-1-amd1	2018
299	IEC 61000-2-1	Compatibilité électromagnétique (CEM) Partie 2 : Environnement Section 1 : Description de l'environnement — Environnement électromagnétique pour les perturbations conduites basse fréquence et la transmission de signaux sur les réseaux publics d'alimentation	1.0	1990	NGA CEI 61000-2-1	2018
300	IEC 61000-2-2	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 2-2 : Environnement – Niveaux de compatibilité pour les perturbations conduites à basse fréquence et la transmission des signaux sur les réseaux publics d'alimentation basse tension	2.0	2002	NGA CEI 61000-2-2	2018

301	IEC 61000-2-2-amd1	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 2-2 : Environnement – Niveaux de compatibilité pour les perturbations conduites à basse fréquence et la transmission des signaux sur les réseaux publics d'alimentation basse tension	2.0	2017	NGA CEI 61000-2-2-amd1	2018
302	IEC 61000-2-4	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 2-4 : Environnement – Niveaux de compatibilité dans les installations industrielles pour les perturbations conduites à basse fréquence	2.0	2002	NGA CEI 61000-2-4	2018
303	IEC 61000-3-11	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-11 : Limites – Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension – Équipements ayant un courant assigné $\leq 75$ A et soumis à un raccordement conditionnel	2.0	2017	NGA CEI 61000-3-11	2018
304	IEC 61000-3-12	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-12 : Limites – Limites pour les courants harmoniques produits par les appareils connectés aux réseaux publics basse tension ayant un courant appelé	2.0	2011	NGA CEI 61000-3-12	2018

		>16 A et ≤75 A par phase				
305	IEC 61000-3-13	Compatibilité électromagnétique (CEM) -Partie 3-13 : Limites - Évaluation des limites d'émission pour le raccordement des installations non équilibrées aux réseaux électriques MT, HT et THT	1.0	2008	NGA CEI 61000-3-13	2018
306	IEC 61000-3-14	Compatibilité électromagnétique (CEM) -Partie 3-14 : Évaluation des limites d'émission pour les harmoniques, les inters harmoniques, les fluctuations de tension et le déséquilibre pour la connexion des installations perturbatrices aux réseaux électriques BT	1.0	2011	NGA CEI 61000-3-14	2018
307	IEC 61000-3-15	Compatibilité électromagnétique (CEM) -Partie 3-15 : Limites - Évaluation de l'immunité électromagnétique à basse fréquence et des exigences d'émission pour les systèmes de production dispersés dans le réseau BT	1.0	2011	NGA CEI 61000-3-15	2018

308	IEC 61000-3-2	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-2 : Limites – Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils ≤ 16 A par phase)	4.0	2014	NGA CEI 61000-3-2	2018
309	IEC 61000-3-3	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-3 : Limites – Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné ≤16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel	3.0	2013	NGA CEI 61000-3-3	2018
310	IEC 61000-3-3:2013/AMD1	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3: Limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du scintillement dans les systèmes publics d'alimentation basse tension, pour les équipements avec courant assigné ≤16 A par phase et non soumis à une connexion conditionnelle- Amendement 1	3.0	2017	NGA CEI 61000-3-3:2013/AMD1	2019

311	IEC 61000-3-3-amd1	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-3 : Limites – Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné $\leq 16$ A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel	3.0	2017	NGA CEI 61000-3-3-amd1	2018
312	IEC 61000-3-4	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-4 : Limites – Limitation des émissions de courants harmoniques dans les réseaux basse tension pour les matériels ayant un courant assigné supérieur à 16 A	1.0	1998	NGA CEI 61000-3-4	2018
313	IEC 61000-3-5	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3-5 : Limites – Limitation des fluctuations de tension et du flicker dans les réseaux basse tension pour les équipements ayant un courant appelé supérieur à 75 A	2.0	2009	NGA CEI 61000-3-5	2018
314	IEC 61000-3-6	Compatibilité électromagnétique (CEM) -Partie 3-6 : Limites - Évaluation des limites d'émission pour le raccordement des installations de distorsion aux	2.0	2008	NGA CEI 61000-3-6	2018

		réseaux électriques MT, HT et THT				
315	IEC 61000-3-7	Compatibilité électromagnétique (CEM) -Partie 3-7 : Limites - Évaluation des limites d'émission pour le raccordement des installations fluctuantes aux réseaux électriques MT, HT et THT	2.0	2008	NGA CEI 61000-3-7	2018
316	IEC 61000-3-8	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 3 : Limites – Section 8 : Transmission de signaux dans les installations électriques à basse tension – Niveaux d'émission, bandes de fréquences et niveaux de perturbations électromagnétique s	1.0	1997	NGA CEI 61000-3-8	2018
317	IEC 61008-1	Interrupteurs automatiques à courant différentiel résiduel sans dispositif de protection contre les surintensités incorporées pour usages domestiques et analogues (ID) – Partie 1 : Règles générales	3.0	2010	NGA CEI 61008-1	2018
318	IEC 61008-1- amd1	Interrupteurs automatiques à courant différentiel résiduel sans dispositif de protection contre les surintensités	3.0	2012	NGA CEI 61008-1-amd1	2018

		incorporées pour usages domestiques et analogues (ID) – Partie 1 : Règles générales				
319	IEC 61008-1-amd2	Interrupteurs automatiques à courant différentiel résiduel sans dispositif de protection contre les surintensités incorporées pour usages domestiques et analogues (ID) – Partie 1 : Règles générales	3.0	2013	NGA CEI 61008-1-amd2	2018
320	IEC 61008-2-1	Interrupteurs automatiques à courant différentiel résiduel pour usages domestiques et analogues sans dispositif de protection contre les surintensités incorporé (ID) - Partie 2-1 : Applicabilité des règles générales aux ID fonctionnellement indépendants de la tension d'alimentation	1.0	1990	NGA CEI 61008-2-1	2018
321	IEC 61008-2-2	Interrupteurs automatiques à courant différentiel résiduel pour usages domestiques et analogues sans dispositif de protection contre les surintensités incorporé (ID) - Partie 2-2 : Applicabilité des règles générales aux ID fonctionnellement dépendants de la	2.0	1990	NGA CEI 61008-2-2	2018

		tension d'alimentation				
322	IEC 61009-1	Interrupteurs automatiques à courant différentiel résiduel avec dispositif de protection contre les surintensités incorporées pour usages domestiques et analogues (DD) – Partie 1 : Règles générales	3.0	2010	NGA CEI 61009-1	2018
323	IEC 61009-1-amd1	Interrupteurs automatiques à courant différentiel résiduel avec dispositif de protection contre les surintensités incorporées pour usages domestiques et analogues (DD) – Partie 1 : Règles générales	3.0	2012	NGA CEI 61009-1-amd1	2018
324	IEC 61009-1-amd2	Interrupteurs automatiques à courant différentiel résiduel avec dispositif de protection contre les surintensités incorporées pour usages domestiques et analogues (DD) – Partie 1 : Règles générales	3.0	2013	NGA CEI 61009-1-amd2	2018

325	IEC 61009-2-1	Interrupteurs automatiques à courant différentiel résiduel avec protection contre les surintensités incorporée pour installations domestiques et analogues (DD) - Partie 2-1 : Applicabilité des règles générales aux DD fonctionnellement indépendants de la tension d'alimentation	1.0	1991	NGA CEI 61009-2-1	2018
326	IEC 61009-2-2	Interrupteurs automatiques à courant différentiel résiduel avec protection contre les surintensités incorporée pour installations domestiques et analogues (DD) - Partie 2-2 : Applicabilité des règles générales aux DD fonctionnellement dépendants de la tension d'alimentation	1.0	1991	NGA CEI 61009-2-2	2018
327	IEC 61010-1	Règles de sécurité pour appareils électriques de mesurage, de régulation et de laboratoire – Partie 1 : Exigences générales	3.0	2010	NGA CEI 61010-1	2018
328	IEC 61010-1-amd1	Règles de sécurité pour appareils électriques de mesurage, de régulation et de laboratoire – Partie 1 : Exigences générales	3.0	2016	NGA CEI 61010-1-amd1	2018
329	IEC 61140	Protection contre les chocs électriques – Aspects communs	4.0	2016	NGA CEI 61140	2018

		aux installations et aux matériels				
330	IEC 61439-1	Ensembles d'appareillage à basse tension – Partie 1 : Règles générales	2.0	2011	NGA CEI 61439-1	2018
331	IEC 61439-2	Ensembles d'appareillage à basse tension – Partie 2 : Ensembles d'appareillage de puissance	2.0	2011	NGA CEI 61439-2	2018
332	IEC 61439-3	Ensembles d'appareillage à basse tension – Partie 3 : Tableaux de répartition destinés à être utilisés par des personnes ordinaires (DBO)	1.0	2012	NGA CEI 61439-3	2018
333	IEC 61439-4	Ensembles d'appareillage à basse tension – Partie 4 : Exigences particulières pour ensembles de chantiers (EC)	1.0	2012	NGA CEI 61439-4	2018
334	IEC 61439-5	Ensembles d'appareillage à basse tension – Partie 5 : Ensembles pour réseaux de distribution publique	2.0	2014	NGA CEI 61439-5	2018
335	IEC 61439-6	Ensembles d'appareillage à basse tension – Partie 6 : Systèmes de canalisation préfabriquée	1.0	2012	NGA CEI 61439-6	2018

336	IEC 61439-7	Ensembles d'appareillage à basse tension – Partie 7 : Ensembles pour installations publiques particulières telles que marinas, terrains de camping, marchés et emplacements analogues et pour borne de charge de véhicules électriques	1.0	2014	NGA CEI 61439-7	2018
337	IEC 61557-1	Sécurité électrique dans les réseaux de distribution basse tension de 1 000 V c.a. et 1 500 V c.c.p. – Dispositifs de contrôle, de mesure ou de surveillance de mesures de protection – Partie 1 : Exigences générales	2.0	2007	NGA CEI 61557-1	2018
338	IEC 61557-12	Sécurité électrique dans les réseaux de distribution basse tension de 1 000 V c.a. et 1 500 V c.c.p. – Dispositifs de contrôle, de mesure ou de surveillance de mesures de protection – Partie 12 : Dispositifs de mesure et de surveillance des performances (PMD)	1.0	2007	NGA CEI 61557-12	2018
339	IEC 61557-8	Sécurité électrique dans les réseaux de distribution basse tension au plus égale à 1 000 V c.a. et 1 500 V c.c.p. – Dispositifs de contrôle, de mesure ou de surveillance de mesures de	3.0	2014	NGA CEI 61557-8	2018

		protection – Partie 8 : Contrôleur permanent d'isolement pour réseaux IT				
340	IEC 61557-9	Sécurité électrique dans les réseaux de distribution basse tension au plus égale à 1 000 V c.a. et 1 500 V c.c.p. – Dispositifs de contrôle, de mesure ou de surveillance de mesures de protection – Partie 9 : Dispositifs de localisation de défauts d'isolement pour réseaux IT	3.0	2014	NGA CEI 61557-9	2018
341	IEC 61558-2-6	Sécurité des transformateurs, bobines d'inductance, blocs d'alimentation et produits analogues pour des tensions d'alimentation jusqu'à 1 100 V – Partie 2-6 : Règles particulières et essais pour les transformateurs de sécurité et les blocs d'alimentation incorporant des transformateurs de sécurité	2.0	2009	NGA CEI 61558-2-6	2018
342	IEC 61643-11	Parafoudres basse tension – Partie 11 : Parafoudres connectés aux systèmes basse tension – Exigences et méthodes d'essai	1.0	2011	NGA CEI 61643-11	2018

343	IEC 61850-3	Réseaux et systèmes de communication pour l'automatisation des systèmes électriques – Partie 3 : Exigences générales	2.0	2013	NGA CEI 61850-3	2018
344	IEC 61869-10	Transformateurs de mesure - Partie 10: Exigences supplémentaires pour les transformateurs de courant passifs de faible puissance	1.0	2017	NGA CEI 61869-10	2019
345	IEC 61869-11	Transformateurs de mesure - Partie 11: Prescriptions supplémentaires relatives aux transformateurs de tension passifs de faible puissance	1.0	2017	NGA CEI 61869-11	2019
346	IEC 61869-2	Transformateurs de mesure – Partie 2 : Exigences supplémentaires concernant les transformateurs de courant	1.0	2012	NGA CEI 61869-2	2018
347	IEC 61921	Condensateurs de puissance – Batteries de compensation du facteur de puissance basse tension	2.0	2017	NGA CEI 61921	2018
348	IEC 62271-1	Appareillage à haute tension – Partie 1 : Spécifications communes pour appareillage à courant alternatif	2.0	2017	NGA CEI 62271-1	2018
349	IEC 62271-100	Appareillage à haute tension – Partie 100 : Disjoncteurs à courant alternatif	2.0	2008	NGA CEI 62271-100	2018
350	IEC 62271-100-amd1	Appareillage à haute tension – Partie 100 : Disjoncteurs à courant alternatif	2.0	2012	NGA CEI 62271-100-amd1	2018

351	IEC 62271-100- amd2	Appareillage à haute tension – Partie 100 : Disjoncteurs à courant alternatif	2.0	2017	NGA CEI 62271-100- amd2	2018
352	IEC 62271-101	Appareillage à haute tension – Partie 101 : Essais synthétiques	2.0	2012	NGA CEI 62271-101	2018
353	IEC 62271-101- amd1	Appareillage à haute tension – Partie 101 : Essais synthétiques	2.0	2017	NGA CEI 62271-101- amd1	2018
354	IEC 62271-102	Appareillage à haute tension – Partie 102 : Sectionneurs et sectionneurs de terre à courant alternatif	1.0	2001	NGA CEI 62271-102	2018
355	IEC 62271-102- amd1	Appareillage à haute tension – Partie 102 : Sectionneurs et sectionneurs de terre à courant alternatif	1.0	2011	NGA CEI 62271-102- amd1	2018
356	IEC 62271-102- amd2	Appareillage à haute tension – Partie 102 : Sectionneurs et sectionneurs de terre à courant alternatif	1.0	2013	NGA CEI 62271-102- amd2	2018
357	IEC 62271-103	Appareillage à haute tension – Partie 103 : Interrupteurs pour tensions assignées supérieures à 1 kV et inférieures ou égales à 52 kV	1.0	2011	NGA CEI 62271-103	2018
358	IEC 62271-105	Appareillage à haute tension – Partie 105 : Combinés interrupteurs- fusibles pour courant alternatif de tensions assignées supérieures à 1 kV et jusqu'à 52 kV inclus	2.0	2012	NGA CEI 62271-105	2018

359	IEC 62271-200	Appareillage à haute tension – Partie 200 : Appareillage sous enveloppe métallique pour courant alternatif de tensions assignées supérieures à 1 kV et inférieures ou égales à 52 kV	2.0	2011	NGA CEI 62271-200	2018
360	IEC 62271-202	Appareillage à haute tension – Partie 202 : Postes préfabriqués haute tension/basse tension	2.0	2014	NGA CEI 62271-202	2018
361	IEC 62305-2	Protection contre la foudre – Partie 2 : Evaluation des risques	2.0	2010	NGA CEI 62305-2	2018
362	IEC 62305-4	Protection contre la foudre – Partie 4 : Réseaux de puissance et de communication dans les structures	2.0	2010	NGA CEI 62305-4	2018
363	IEC 62423	Interrupteurs automatiques à courant différentiel résiduel de type B et de type F avec et sans protection contre les surintensités incorporée pour usages domestiques et analogues	2.0	2009	NGA CEI 62423	2018
364	IEC 62873-1	Interrupteurs automatiques à courant différentiel résiduel pour usage domestique et analogue – Partie 1 : Présentation des blocs et modules pour les normes des dispositifs différentiels résiduels	1.0	2017	NGA CEI 62873-1	2018

365	IEC 62873-3-1	Disjoncteurs à courant différentiel résiduel pour usages domestiques et analogues - Partie 3-1 : Règles particulières pour les disjoncteurs différentiels à bornes sans vis pour conducteurs extérieurs en cuivre	1.0	2016	NGA CEI 62873-3-1	2018
366	IEC 63024	Exigences pour les dispositifs à re-fermeture automatique (DRA) pour disjoncteurs, ID et DD, pour usages domestiques et analogues	1.0	2017	NGA CEI 63024	2018
367	IEC PAS 60099-7	Parafoudres - Partie 7: Glossaire des termes et définitions des publications CEI 60099-1, 60099-4, 60099-6, 61643-1, 61643-12, 61643-21, 61643-311, 61643-321, 61643-331 et 61643-341	1.0	2004	NGA CEI PAS 60099-7	2019
368	IEC TR 60071-4	Coordination de l'isolement - Partie 4: Guide de calcul pour la coordination de l'isolation et la modélisation des réseaux électriques	1.0	2004	NGA CEI TR 60071-4	2019
369	IEC TR 60079-16	Appareils électriques pour atmosphères de gaz explosifs. Partie 16: Ventilation artificielle pour la protection des maisons des analyseurs	1.0	1990	NGA CEI TR 60079-16	2019
370	IEC TR 60479-3	Effets du courant sur l'homme et les animaux domestiques – Partie 3 : Effets de	1.0	1998	NGA CEI TR 60479-3	2018

		courants passant par le corps d'animaux domestiques				
371	IEC TR 60725	Prise en compte des impédances de référence et des impédances des réseaux d'alimentation publics à utiliser pour déterminer les caractéristiques de perturbation d'équipements électriques ayant un courant nominal $\leq 75$ A par phase	3.0	2012	NGA CEI TR 60725	2019
372	IEC TR 61000-1-1	Compatibilité électromagnétique (CEM) Partie 1 : Généralités Section 1 : Application et interprétation de définitions et termes fondamentaux	1.0	1992	NGA CEI TR 61000-1-1	2018
373	IEC TR 61000-1-2	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 1-2 : Généralités – Méthodologie pour la réalisation de la sécurité fonctionnelle des systèmes électriques et électroniques, y compris les équipements, du point de vue des phénomènes électromagnétiques	1.0	2016	NGA CEI TR 61000-1-2	2018
374	IEC TR 61000-1-3	Compatibilité électromagnétique (CEM) – Partie 1-3 : Généralités – Effets des impulsions électromagnétiques à haute altitude (IEM-HA) sur les	1.0	2002	NGA CEI TR 61000-1-3	2018

		matériels et systèmes civils				
375	IEC TR 61000-1-5	Compatibilité électromagnétique (CEM) -Partie 1-5 : Général -Effets électromagnétiques de haute puissance (HPEM) sur les systèmes civils	1.0	2004	NGA CEI TR 61000-1-5	2018
376	IEC TR 61000-1-6	Compatibilité électromagnétique (CEM) -Partie 1-6 : Généralités - Guide d'évaluation de l'incertitude de mesure	1.0	2012	NGA CEI TR 61000-1-6	2018
377	IEC TR 61000-1-7	Compatibilité électromagnétique (CEM) -Partie 1-7 : Généralités - Facteur de puissance dans les systèmes monophasés dans des conditions non sinusoïdales	1.0	2016	NGA CEI TR 61000-1-7	2018
378	IEC TR 61000-2-1	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 2: Environnement - Section 1: Description de l'environnement - Environnement électromagnétique pour les perturbations conduites basse fréquence et la signalisation dans les réseaux publics d'alimentation en énergie	1.0	1990	NGA CEI TR 61000-2-1	2019

379	IEC TR 61000-2-3	Compatibilité électromagnétique (CEM) Partie 2 : Environnement Section 3 : Description de l'environnement — Phénomènes rayonnés et phénomènes conduits à des fréquences autres que celles du réseau	1.0	1992	NGA CEI TR 61000-2-3	2018
380	IEC TR 61000-3-13	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-13: Limites - Évaluation des limites d'émission pour le raccordement d'installations non équilibrées à des systèmes d'alimentation MT, HT et THT	1.0	2008	NGA CEI TR 61000-3-13	2019
381	IEC TR 61000-3-14	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-14: Évaluation des limites d'émission pour les harmoniques, les interharmoniques, les fluctuations de tension et les déséquilibres pour le raccordement d'installations perturbatrices aux systèmes d'alimentation basse tension	1.0	2011	NGA CEI TR 61000-3-14	2019
382	IEC TR 61000-3-15	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-15: Limites - Évaluation des exigences d'immunité électromagnétique basse fréquence et d'émission pour les systèmes de production	1.0	2011	NGA CEI TR 61000-3-15	2019

		dispersés en réseau BT				
383	IEC TR 61000-3-6	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-6: Limites - Évaluation des limites d'émission pour le raccordement d'installations déformantes aux systèmes d'alimentation MT, HT et THT	2.0	2008	NGA CEI TR 61000-3-6	2019
384	IEC TR 61000-3-7	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-7: Limites - Évaluation des limites d'émission pour le raccordement d'installations fluctuantes à des systèmes d'alimentation MT, HT et THT	2.0	2008	NGA CEI TR 61000-3-7	2019
385	IEC TR 62271-208	Appareillage à haute tension - Partie 208: Méthodes de quantification des champs électromagnétiques à fréquence industrielle en régime permanent générés par les ensembles d'appareillage à haute tension et les sous-stations préfabriquées HT / BT	1.0	2009	NGA CEI TR 62271-208	2019
386	IEC TR 62271-300	Appareillage à haute tension - Partie 300: Qualification	1.0	2006	NGA CEI TR 62271-300	2019

		sismique des disjoncteurs à courant alternatif				
387	IEC TR 62655	Guide explicatif et d'application pour les fusibles à haute tension	1.0	2013	NGA CEI TR 62655	2018
388	IEC TS 60076-19	Transformateurs de puissance - Partie 19: Règles de détermination des incertitudes dans la mesure des pertes sur les transformateurs de puissance et les réacteurs	1.0	2013	NGA CEI TS 60076-19	2019
389	IEC TS 60076-20	Transformateurs de puissance - Partie 20: Efficacité énergétique	1.0	2017	NGA CEI TS 60076-20	2019
390	IEC TS 60076-23	Transformateurs de puissance - Partie 23: Dispositifs de suppression de polarisation magnétique à courant continu	1.0	2018	NGA CEI TS 60076-23	2019
391	IEC TS 60079-32-1	Atmosphères explosives - Partie 32-1: Risques électrostatiques, lignes directrices	1.0	2013	NGA CEI TS 60079-32-1	2019
392	IEC TS 60079-32-1:2013/AMD1	Atmosphères explosives - Partie 32-1: Risques électrostatiques, lignes directrices- Amendement 1	1.0	2017	NGA CEI TS 60079-32-1:2013/AMD1	2019
393	IEC TS 60079-39	Atmosphères explosives - Partie 39: Systèmes de sécurité intrinsèque avec limitation de durée d'étincelle à commande électronique	1.0	2015	NGA CEI TS 60079-39	2019

394	IEC TS 60079-40	Atmosphères explosives - Partie 40: Exigences relatives à l'étanchéité de procédé entre des fluides de procédé inflammables et des systèmes électriques	1.0	2015	NGA CEI TS 60079-40	2019
395	IEC TS 60079-43	Atmosphères explosives - Partie 43: Équipement dans des conditions de service défavorables	1.0	2017	NGA CEI TS 60079-43	2019
396	IEC TS 60079-46	Atmosphères explosives - Partie 46: Ensembles d'équipement	1.0	2017	NGA CEI TS 60079-46	2019
397	IEC TS 60479-1	Effets du courant sur les êtres humains et le bétail - Partie 1 : Aspects généraux	4.0	2005	NGA CEI TS 60479-1	2018
398	IEC TS 60479-1-amd1	Effets du courant sur l'homme et les animaux domestiques – Partie 1 : Aspects généraux	4.0	2016	NGA CEI TS 60479-1-amd1	2018
399	IEC TS 60479-2	Effets du courant sur les êtres humains et le bétail - Partie 2 : Aspects particuliers	4.0	2017	NGA CEI TS 60479-2	2018
400	IEC TS 60815-1	Sélection et dimensionnement des isolateurs haute tension destinés à être utilisés en conditions polluées - Partie 1: Définitions, informations et principes généraux	1.0	2008	NGA CEI TS 60815-1	2019

401	IEC TS 61000-3-4	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-4: Limites - Limitation de l'émission de courants harmoniques dans les systèmes d'alimentation basse tension pour des équipements d'un courant nominal			1.0	1998	NGA CEI TS 61000-3-4	2019
402	IEC TS 61000-3-5	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-5: Limites - Limitation des fluctuations de tension et du scintillement dans les systèmes d'alimentation basse tension pour les équipements d'un courant nominal supérieur à 75 A			2.0	2009	NGA CEI TS 61000-3-5	2019
403	IEC TS 61149	Guide pour la manipulation et le fonctionnement en toute sécurité des équipements radio mobiles			1.0	1995	NGA CEI TS 61149	2019
404	IEC/IEEE 60076-57-1202	Transformateurs de puissance - Partie 57-1202: Transformateurs à décalage de phase immergés dans un liquide			1.0	2017	NGA CEI/IEEE 60076-57-1202	2019
405	IEC/IEEE 60079-30-1	Atmosphères explosives - Partie 30-1: Traçage par résistance électrique - Prescriptions générales et essais	1.0	2015	NGA CEI/IEEE 60079-30-1		2019	

406	IEC/IEEE 60079-30-2	Atmosphères explosives - Partie 30-2: Chauffage par traçage à résistance électrique - Guide d'application pour la conception , l'installation et la maintenance	1. 0	201 5	NGA CEI/IEEE 60079-30-2	2019
-----	------------------------	---	---------	----------	----------------------------	------



BP : 1215 Libreville-Gabon

Tél : (241) 11 44 97 97

[www.arsee-gabon.com](http://www.arsee-gabon.com)

[arsee gabon officiel@gmail.com](mailto:arsee gabon officiel@gmail.com)

Arsee gabon officiel